

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Pagination continue.

# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC  
PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1882.

N<sup>o</sup> 11.

## SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nomination de commissaires et de syndics d'écoles—Erection de municipalités scolaires. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école (Fin) — 76<sup>e</sup> conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval — Association des instituteurs catholiques de la cité de Montréal et de la banlieue, séance du 29 septembre dernier — Botanique élémentaire (Suite)—Comment s'est formée la conjonction *Puisque* — Phrases à corriger ; Corrections — Dictées d'orthographe usuelle — Problèmes divers — Problèmes d'algèbre. — TRIBUNE LIBRE : Les décorations françaises — Les déléguées françaises—Correspondance -*Marmion*. LECTURE POUR TOUS : Variétés — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — Bibliographie : La Société Royale du Canada, etc. — Annonce. — Conditions d'abonnement.

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

### DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 16 du courant, de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Pour la municipalité de Saint-Pierre de Sorel : —MM. Louis Mandeville, fils d'André, et Félix Larochelle, en remplacement de Jacques Pélouquin et de Ignace Cournoyer, qui ont cessé de demeurer dans la dite paroisse.

Pour la municipalité de Saint-Clément de Beauharnois :—M. Michel Leduc, fils de Baptiste, en remplacement de M. Louis Leduc, qui a quitté la municipalité.

Pour la municipalité de Sainte-Barbe, comté d'Huntingdon :—MM. Damase Perron, Narcisse Lemieux, François Lefebvre, Louis Loisel et Jean-Baptiste Filiatrault (Municipalité nouvelle).

Pour la municipalité de Saint-Jovite, Argen-teuil :—MM. Michel Campeau et Joseph Charbonneau en remplacement de Noé Filion et de Tous-saint Filiatrault, sortis de charge.

Pour la municipalité de Bagotville (village), Chicoutimi : —MM. Elie Saulnier et Joseph Lavoie, en remplacement d'Etienne Levesque et d'Elie Saulnier, sortis de charge.

Pour la municipalité de Chicoutimi (paroisse) : —MM. Zéraphin Fournier et Isidore Gauthier, en remplacement de Louis Jean et Guillaume Boily, sortis de charge.

Pour la municipalité de l'Anse à Gris Fond : —M. John Synnot, en remplacement de Guillaume Synnot, absent de la municipalité.

Pour la municipalité de Saint-Onésime de Kamouraska :—MM. Auguste Chrétien et Henri Lemieux, en remplacement d'eux-mêmes, vu qu'il n'y a pas eu d'élection en juillet dernier.

Pour la municipalité de la Rivière du Loup, Maskinongé :—M. Auguste Giguère, en rempla-cement de Paul Bellemare, sorti de charge.

Pour la municipalité de Les Crans, Montmo-rency :—M. Olivier Paré, en remplacement de Cléomène Guérin dit St-Hilaire, sorti de charge.

Pour la municipalité de Ste-Pétronille, Mont-morency :—M. Edouard Marcoux, fils, en rempla-cement de Gilbert Baillargeon, sorti de charge.

Pour la municipalité de Saint-Joseph de Wa-kefield, Ottawa :—MM. Thomas Rice et John Da-ley, en remplacement d'eux-mêmes, vu qu'il n'y a pas eu d'élection dans le mois de juillet dernier.

Pour la municipalité de Notre-Dame des Anges de Montauban, Portneuf :—MM. Joseph Gingras et Pierre Hébert, en remplacement de Ferdinand Bélanger et de Pontique Frenette, sortis de charge.

Pour la municipalité de Ham Sud, Wolfe :—M. Louis Bégin, en remplacement de Félix Couture, sorti de charge.

### Syndics d'école.

Comté de Missisquoi, Durham : — M. François H. Beauvais, jr., en remplacement de Joseph Do-minique, sorti de charge.

Comté de Québec, Saint-Colomb de Sillery : —Le révd. A. A. Von Iffland, M. A., en rempla-cement de Thomas Beckett, sorti de charge.

Comté d'Argenteuil, Arundel :—M. Eustache St-Pierre, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 16 du courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles :

Comté de Saguenay, Petites Bergeronnes :—Etienne Gagnon et Onésime Dufour, en remplacement de Pierre Desbiens et d'Onésime Dufour.

Comté de Laprairie, Saint-Isidore :—Godefroi Buzinet et Clément Perras, en remplacement de J-Bte Baudin et de Pierre Lemieux.

Comté de Lotbinière, Saint-Gilles :—Narcisse Dionne, en remplacement de lui-même.

Comté de Yamaska, Saint-François du Lac (village) :—Henri Crevier, en remplacement de F. E. N. Boucher, avocat.

Comté de Montmorency, Saint-Tite des Caps :—Ovide Lavoie, en remplacement de Azarie Ferland.

Comté de Beauce, Saint-Séverin :—François Couture et Augustin Proulx, en remplacement de Elzéar Nadeau et de Paul Perron.

Comté de Champlain, Sainte-Thècle :—Joseph Savard et Sébastien Trudel, père, en remplacement de Jules Tessier et de Louis Trudel.

Comté de Témiscouata, Notre-Dame des Sept Douleurs :—Georges Marquis, en remplacement de Rémi Michaud.

Comté d'Arthabaska, Saint-Albert de Warwick :—Clovis St-Cyr et Prudent Laniesse, en remplacement de Magloire Tardif et de Joseph Ducharme.

Comté d'Arthabaska, Chester Ouest :—Grégoire Lafontaine et Isidore Hamel, en remplacement de George Fortin et de Godefroi Daigle.

Comté de Saguenay, Baie des Anglais, Anticosti :—John Francis et Joseph Plourd, en remplacement de John Girard et de Fabien Raymond.

Ces personnes ci-dessous mentionnées ayant été élues en contravention de la section 8, du chap. 12, 34 Vict.

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 16 du courant :

1. Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire appelé la municipalité du village de Pointe Fortune, dans le comté de Vaudreuil, avec les limites suivantes, savoir : bornée du côté ouest par la ligne provinciale entre les provinces de Québec et d'Ontario, au côté sud par les terres de la côte Saint-Thomas, au côté est par le lot No. 29 de la Baie de Rigaud, et au côté nord par la rivière Ottawa.

2. Eriger la partie est du canton de Leeds, telle que décrite dans la *Gazette Officielle*, du vingt-six novembre 1881, en municipalité scolaire, sous l'autorité de l'acte 41 Vict. ch. 6, sect. 5.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école.

(Suite.)

L'homme, même fort instruit, qui entrerait dans l'enseignement sans études pédagogiques préalables, sans s'être préoccupé jamais de savoir s'il existe des lois qui président à l'évolution naturelle des facultés de l'enfant, traiterait sans doute celui-ci comme il ferait d'un adulte, dont l'intelligence serait toute formée. Il dogmatiserait, au lieu de catéchiser ; les choses qu'il enseignerait lui paraissant toutes également faciles et intéressantes, il ne songerait pas à s'abaisser au niveau de ses élèves en rendant, pour ainsi dire, enfantines les notions à leur communiquer ; il ne lui viendrait pas à la pensée d'appuyer longuement sur celles qui sont essentielles, quoique élémentaires, ni de présenter ses leçons sous une forme attrayante, ni d'en varier les sujets, ni d'en proportionner la longueur à l'âge et au degré de développement des facultés des élèves. Il marcherait à l'encontre des lois naturelles ; et, tout en travaillant plus qu'un autre qui aurait des études pédagogiques et les mettrait à profit ; en s'appliquant même à sa mission avec plus de dévouement, il ferait certainement faire à ses élèves beaucoup moins de progrès.

Or, cette nécessité d'études spéciales s'affirme d'une manière plus sensible encore, si s'est possible, en ce qui concerne les procédés, les formes et les méthodes d'enseignement ; en un mot, en ce qui touche la partie pratique de l'enseignement primaire.

Le jeune instituteur qui s'ingénie à réaliser dans son école tous les exercices pratiques auxquels il a pris part dans les applications didactiques de l'école normale et dans les leçons de tous les jours à l'école d'application, obtiendra promptement de grands résultats.

Il y a quelque quarante ans, on rencontrait un très grand nombre de personnes absolument ignorantes et ne sachant ni lire, ni écrire. Ce fait n'était pas uniquement dû au manque d'écoles, ni à la pénurie des maîtres. Là où ceux-ci existaient, et où ils jouissaient même de la plus grande réputation, il n'était pas rare

de rencontrer des jeunes gens de douze à quinze ans qui fréquentaient l'école depuis leur plus tendre enfance, et qui ne pouvaient copier nettement une phrase, ni la lire convenablement. Aujourd'hui, au contraire, on ne rencontre plus, sauf à l'état d'exceptions fort rares, des enfants de six ans qui, ayant régulièrement suivi les classes d'un bon instituteur pendant deux ou trois ans, ne lisent et n'écrivent couramment. A quoi attribuer cette différence dans les résultats, si ce n'est au progrès des méthodes et au soin avec lequel on prépare à leurs futures fonctions les jeunes normalistes ?

Si les méthodes sont perfectibles, si elles progressent, il est clair qu'une personne fort instruite, mais qui n'aurait aucune idée de la pratique de l'enseignement et qui entreprendrait d'enseigner du jour au lendemain, se trouverait dans un extrême embarras en présence d'élèves qu'il faudrait répartir entre les trois degrés dont se compose l'école primaire proprement dite. Comment ferait-elle pour les classer ? Mais c'est là un point qui embarrasse les vieux praticiens et sur lequel ils sont en grand désaccord. Songera-t-elle immédiatement à employer le mode simultané ou ne va-t-elle pas plutôt suivre la marche naturelle et primitive, employer le mode individuel ? Et, après avoir perdu bien du temps et s'être épuisée à cette lutte pénible, si, favorisée par sa bonne étoile, elle découvre le mode simultané, exposera-t-elle au lieu de catéchiser ? Va-t-elle aussi imaginer, comme sous l'influence d'une inspiration mystérieuse et divine, les méthodes les plus rapides, les plus sûres et les plus rationnelles pour rendre ses leçons plus intéressantes et fructueuses ? Il serait peu raisonnable de croire à la possibilité d'un tel miracle. Si, avant de se produire, comme avocat, ingénieur, menuisier, etc., il a fallu étudier le droit, apprendre la construction des ouvrages d'art ou s'exercer à la pratique d'un métier, sous la direction de professeurs instruits ou de maîtres habiles, de même il est indispensable, si l'on veut acquérir les connaissances pratiques qui sont indispensables pour former un bon instituteur, de passer quelques années sur les bancs de l'école normale. A l'école d'application, sous la direction d'un professeur et d'instituteurs expérimentés, un jeune instituteur se forme rapidement. On lui signale journalle-

ment les écueils qu'il faut fuir ; on lui fait toucher du doigt les fautes où il est tombé, et auxquelles il doit chercher à échapper désormais : aussi, on le prémunit contre le danger de contracter de mauvaises habitudes. Livré à lui-même, il en prend aisément, et il demeure parfois beaucoup de temps avant de découvrir telle erreur de méthode ou de conduite dans laquelle il verse, et lorsque enfin les fâcheuses conséquences qu'elle amène la lui font apercevoir, la routine en est prise, et il n'a pas toujours assez d'énergie pour s'y arracher.

Ainsi, l'étude de la science pédagogique actuelle, qui est le résumé de toutes les expériences tentées et de tous les progrès individuels réalisés depuis l'origine des temps, dans le champ de l'éducation, est nécessaire à l'homme d'école. Elle porte tout d'un coup le jeune normaliste, pour la théorie comme pour la méthode, au niveau des plus vieux maîtres. Sans doute, il lui reste toujours beaucoup à acquérir, quant à la pratique et quant à son perfectionnement scientifique ; mais on peut dire, cependant, qu'il aura dès l'abord franchi des degrés bien difficiles, représentant, dans l'évolution pédagogique, des étapes fort longues, et qu'il saura, avec moins d'efforts que l'homme non préparé à l'enseignement, obtenir des succès beaucoup plus rapides et beaucoup plus marqués.

V. MIRGUET.

---

**Soixante-seizième conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval, tenue le 26 août 1882.**

Présents : Ed. Carrier, C. Bouchard, écuycers, inspecteurs d'écoles, MM. N. Lacasse, J. B. Cloutier, B. Lippens, B. Pelletier, Jules Cloutier, Frs. Fortin, G. Labonté, Frs. Pagé, J. E. Aubé, D. Frève, D. Bélanger, Théoph. Beaulieu et J. Létourneau.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

On procède ensuite à l'élection des officiers de l'association, et le résultat est comme suit :

Président,—M. N. Lacasse ;  
 Vice-Président,—M. Jules Cloutier ;  
 Secrétaire,—M. J. Létourneau ;  
 Trésorier,—M. G. Labonté ;

Membres du comité de régie, — MM. F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, L. F. Tardif, B. Lippens, C. Martineau, Frs. Bélanger, D. Frève, T. Beaulieu.

Vu l'heure avancée et le petit nombre de membres présents, M. Lippens renvoie à la prochaine séance ses entretiens sur l'agriculture.

On procède ensuite à la discussion du sujet suivant :

*Par quels moyens peut-on appliquer la méthode intuitive à l'enseignement de la grammaire ?*

M. Cloutier ouvre les débats. Il dit que l'enseignement intuitif, employé d'une manière générale comme culture intellectuelle, a été amplement discuté aux deux conférences précédentes. Aujourd'hui, il s'agit de savoir comment cet enseignement peut être appliqué avec avantage à l'étude de la langue maternelle. Ceux qui lisent son journal savent déjà quelles sont ses opinions sur ce sujet par la série de leçons pratiques qu'il a publiées depuis trois ans. En effet, enseigner la grammaire intuitivement, c'est mener l'élève, par une série de questions habilement posées, à trouver lui-même la règle qu'on veut lui apprendre, et cela au moyen d'objets sensibles ; c'est partir de l'exemple pour arriver à la règle. Les meubles de la classe, les livres, les cahiers, les crayons, enfin tout ce qui entoure l'enfant et l'intéresse peut servir à cette étude.

M. Cloutier donne ensuite quelques exemples sur la manière de procéder dans cette voie avec de jeunes enfants.

M. Lippens dit que dans l'enseignement de la grammaire il importe surtout de multiplier les exemples, les cas particuliers, et d'en déduire les règles ou cas généraux. Par exemple, pour la formation du pluriel des noms, on écrit plusieurs noms au pluriel et on fait voir aux enfants que ces noms se terminent par S. De là, on déduit la règle générale.

On donne des exemples nombreux. On fait faire aux élèves assez d'exercices pratiques pour qu'ils appliquent les règles mécaniquement, pour ainsi dire.

On doit être sobre de définitions, et ces définitions ne doivent avoir d'autre but que d'aider les élèves à distinguer les espèces de mots plutôt que de leur faire apprendre le rôle que les parties du discours jouent dans la phrase à un point de vue philosophique.

Les enfants doivent avoir une grammaire simple et sobre de détails, pour qu'ils puissent de temps en temps avoir de nouveau *sous les yeux* ce qu'ils ont appris.

On doit faire usage du tableau noir autant que possible, afin de fixer davantage le regard des enfants sur ce qu'on veut leur enseigner.

Enfin, on ne doit pas oublier que la plus forte partie de l'enseignement grammatical ne consiste qu'à grouper, à coordonner des choses que les enfants connaissent déjà implicitement. Il en est ainsi pour la conjugaison des verbes, le rapport du verbe avec son sujet, etc.

Parler et écrire correctement, pour que l'oreille et l'œil de l'enfant se familiarisent avec un langage correct au point de vue grammatical, est un point qu'on ne doit jamais négliger.

La cacographie devrait être bannie de toutes les écoles. Voilà, à mon sens, le véritable enseignement intuitif.

M. T. Beaulieu trouve que M. Lippens veut amoindrir l'importance de la grammaire en la reléguant au troisième plan dans l'enseignement de la langue maternelle. Il pense qu'il est très nécessaire d'apprendre aux enfants à distinguer les degrés de comparaison dans les adjectifs, afin qu'ils puissent plus tard faire l'accord des temps du subjonctif.

M. Lacasse approuve ce que vient de dire M. Beaulieu. Il trouve, en effet, que M. Lippens n'a pas traité la question au point de vue intuitif.

M. Lacasse résume ainsi le sujet de discussion :

Les mots *intuition*, *intuitif*, *intuitivement*, viennent du mot latin *intueri*, qui signifie regarder, examiner, *avoir la vue sur* ..... Si le mot est peu connu, la chose est assez souvent pratiquée, car un certain nombre d'instituteurs donnent un enseignement intuitif sans le savoir.

L'intuition, c'est la perception par les sens ; et on appelle méthode *intuitive* celle qui repose sur le principe de la perception des choses par le sens de la vue, par les yeux du corps ou de l'esprit.

On distingue trois sortes d'intuitions : l'intuition *sensible*, c'est celle qui se fait par les sens ; l'intuition *mentale*, celle qui s'exerce par le jugement ; et l'intuition *morale*, celle qui s'adresse au cœur et à la conscience.

Pour appliquer la méthode intuitive à

l'enseignement de la grammaire; il faut :

1o Partir de l'exemple pour arriver à la règle, qui doit être présentée en termes clairs, précis, de manière à être bien comprise de l'enfant ;

2o Donner des exemples sous les yeux de l'élève, pour piquer davantage sa curiosité, les lui laisser surtout donner lui-même, les lui faire écrire sur l'ardoise et les écrire en même temps sur le tableau noir ;

3o Enseigner toutes les parties du discours en faisant trouver par l'élève les mots employés pour distinguer les objets qui sont sous ses yeux (les *noms*), la manière d'être de ces objets (les *adjectifs*), les mots qui représentent les noms des objets (les *pronoms*), enfin, procéder ainsi pour les autres parties du discours.

Chaque espèce de mot ainsi inventé par l'élève doit faire la matière d'une dictée.

M. J. B. Cloutier propose, secondé par M. B. Lippens, et il est résolu :

“ Que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge pour les services qu'ils ont rendus à cette association.”

A la prochaine séance, M. B. Lippens traitera de l'agriculture ; M. Jules Cloutier donnera une conférence sur l'éducation des enfants ; M. D. Bélanger parlera des premiers établissements français en Amérique, et M. T. Beaulieu traitera aussi un sujet.

Le sujet suivant sera discuté :

*Quels sont les meilleurs moyens disciplinaires à employer dans une école ?*

Et la séance est ajournée au dernier jour de janvier prochain, à neuf heures du matin.

Par ordre,

J. LÉTOURNEAU, Sec.

Association des Instituteurs catholiques de Montréal et de la banlieue.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE.

Présidence de M. A. D. Lacroix.

Présents : MM. U. E. Archambault, J. O. Cassegrain, F. X. P. Demers, Wm. McKay, L. A. Primeau, W. P. Riordan, Michael Daly, A. Chatigny, J. N. Miller, J. B. Demers, J. C. Dupuis, J. E. LeRoy,

J. G. W. McGown, J. Baril, N. Bélisle, P. J. L'Heureux, J. Lindsay, H. Granger, J. Curotte, Roch Martineau, N. Boulay et C. Leblanc.

M. le président annonce à l'assemblée que M. J. T. Dorais réside maintenant à la campagne ; qu'il est nécessaire, par conséquent, d'élire un nouveau secrétaire.

Sur motion de M. F. X. P. Demers, appuyé par M. L. A. Primeau, M. C. Leblanc est nommé secrétaire *pro-tempore*.

Puis, d'après l'Ordre du jour, on procède à l'élection des officiers pour l'année courante.

Proposé par M. U. E. Archambault, appuyé par M. F. X. P. Demers :

“ Que M. D. Lacroix soit réélu président.”—Adopté.

Proposé par M. F. X. P. Demers, appuyé par M. J. B. Demers :

“ Que M. Michael Daly soit nommé vice-président ; M. Roch Martineau, trésorier ; et M. C. Leblanc, secrétaire.”—Adopté.

M. le président prend ensuite la parole et offre ses remerciements à l'assemblée pour l'honneur qui vient de lui être conféré. Il encourage tous les instituteurs à assister régulièrement aux séances. Si on le veut, dit-il, ces séances sauront toujours réunir l'utile à l'agréable ; pour cela, il ne faut qu'un peu de zèle et de bonne volonté de la part de chaque membre.

Le but principal de nos conférences mensuelles étant surtout de nous perfectionner dans l'art et dans la science de la Pédagogie, il s'ensuit que chacun doit payer de sa personne, c'est-à-dire préparer, quand son tour sera venu, tel travail qu'on jugera à propos de lui demander.

Le sujet, si important, de l'adoption fraternelle est de nouveau offert à la discussion.

M. U. E. Archambault, invité à adresser la parole dit que ce sujet avait déjà été longuement discuté par MM. les membres de la conférence locale ; qu'il n'avait rien à ajouter à ce qu'avaient décidé ces messieurs.

Ce soir, vous me permettrez, ajoute M. Archambault, d'attirer votre attention sur un autre sujet : je désirerais vous parler du *Fonds de retraite des instituteurs*, des amendements qu'il conviendrait, peut-être, d'apporter à la loi actuelle.

Des notes explicatives sur la loi con

cernant le *Fonds de pensions* furent ensuite distribuées à tous les membres présents.

La discussion s'engagea et fut des plus animées.

Comme l'heure était déjà avancée, il fut résolu que le même sujet serait traité à la prochaine réunion.

M. J. O. Cassegrain propose, appuyé par M. J. Baril, et il est résolu :

“ Que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge pour les services qu'ils ont rendus à cette Association.”

Et la séance est ajournée.

C. LEBLANC, *Secrétaire.*

### Botanique (Théorie).

#### 5<sup>e</sup> LEÇON. — LA FEUILLE.

*Canevas.*—Sa définition. Ses fonctions. Ses parties constitutives : a) le pétiole, b) le limbe. Feuilles pétiolées, sessiles. Squelette de la feuille : nervure médiane, nervures secondaires, veines, veinules. Le parenchyme. Les faces de la feuille. Les stomates. Différentes qualifications. Forme des feuilles : arrondie, ovale, oblongue, lancéolée, linéaire, cordiforme, réniforme, sagittée.

La feuille est un organe appendiculaire, ordinairement verdâtre ou vert, quelquefois coloré. Nous pouvons la considérer au double point de vue de la *respiration* et de la *nutrition* ; aussi peut-on la comparer aux poumons des animaux. C'est elle, en effet, qui attire les gaz dont la plante a besoin pour *aérer* et *élaborer* le fluide végétal.

Les végétaux n'ont pas de centre de digestion déterminé ; les matériaux nutritifs puisés dans la terre par la racine, venant se perfectionner dans la feuille, on peut également l'envisager comme représentant l'appareil digestif des plantes.

La feuille se compose de deux parties principales : le *pétiole*, vulgairement appelé *queue*, organe moins allongé, cylindrique ou canaliculé, qui sert de support à la partie dilatée et aplatie, qu'on appelle le *limbe*.

Toutes les feuilles ne comprennent pas ces deux parties constitutives. Quelques-

unes n'ont que la partie large et étalée (le limbe) et n'ont pas de support pour s'attacher sur le bourgeon ; celles-là sont appelées feuilles *sessiles*, par opposition à celles qui possèdent ce support et qui sont appelées feuilles *pétiolées*.

Ce pétiole est formé de faisceaux fibreux qui se continuent jusqu'à l'extrémité supérieure de la feuille, la partageant, assez souvent, en deux parties plus ou moins égales. Dans le limbe de la feuille, le pétiole perd son nom, pour l'échanger contre celui de *nervure médiane* ou *côte*. Cette nervure médiane se subdivise, se ramifie et donne naissance à des *nervures secondaires*, puis aux *veines* et aux *veinules*, pour constituer le véritable squelette de la feuille.

Les intervalles laissés libres entre ces fibres sont remplis par un tissu mou et tendre, qui se désorganise très vite, appelé *parenchyme*.

La feuille a deux faces : la face supérieure, ordinairement plus vernissée et d'une teinte plus foncée ; et la face inférieure, ayant une teinte d'un vert plus tendre, qu'elle doit à la présence d'un plus grand nombre de *stomates*, sortes de petites bouches par lesquelles le végétal *aspire* et *respire*.

Remarquons que la face supérieure est constamment tournée vers le ciel,—ou vers le spectateur, si l'arbe est palissé, fixé à la muraille,—tandis que la face inférieure regarde invariablement la terre.

Chaque face de la feuille est recouverte par l'*épiderme*, qui remplit un rôle protecteur.

Les feuilles ont reçu un grand nombre de qualifications, appliquées selon le point de vue auquel on les envisage.

Suivant leur position, elles sont : *caulinaires*, quand elles naissent sur la tige ; *radicales*, lorsqu'elles *semblent*, provenir de la racine : nous disons “ *semble* ” parce que nous avons vu que tous les végétaux ont une tige ; enfin, elles sont *florales*, quand elles accompagnent les fleurs. Elles portent alors plus communément le nom de *bractées*.

La place qu'elles occupent sur le rameau ou sur les branches leur fait encore appliquer différentes dénominations. Ainsi, elles sont dites *alternes*, quand elles se présentent *alternativement* à des hauteurs différentes. Leur ensemble constitue alors une véritable spire.

*Opposées*, si deux feuilles naissent à la

même hauteur, mais en opposition, c'est-à-dire l'une à droite, l'autre à gauche.

*Verticillées*, si plus de deux feuilles se forment à la même hauteur, autour de la tige et des rameaux.

La forme de la feuille est, le plus souvent, déterminée par la disposition générale des nervures, et la figure de son limbe offre toutes les modifications imaginables.

Le limbe a la disposition sphérique, à peu près ronde : *feuille arrondie* : la forme ou le périmètre est semblable à la circonférence allongée d'un œuf : *feuille ovale* ; la partie dilatée est plus longue que large : *feuille oblongue*, le limbe est en forme de fer de lance : *feuille lancéolée* : le limbe est-il très étroit, aplati et à peu égal dans toute sa longueur : *feuille linéaire*.

Enfin, les *feuilles cordiformes* ont la forme d'un cœur : les *feuilles réniformes* ont la forme d'un rein, et les *feuilles sagittées* représentent un fer de flèche.

P. V. L.

Comment s'est formée la conjonction PUISQUE.

Cette conjonction vient évidemment du latin *postquam*, car le texte suivant du *Livre des Rois* (p. 3) : *Surrexit autem Anna postquam comederat et biberat*, a été traduit par ces mots, en français du XII<sup>e</sup> siècle :

Anna *puisque* ele out mangied et beud, levad.

Comme le latin *postquam* avait deux significations, la première, celle de *après que*, et la seconde (on passe facilement de l'idée de postériorité à l'idée de conséquence), celle de *parce que*, le français a pris naturellement *puisque* dans ces deux acceptations ; en voici la preuve multiple :

(La conjonction *puisque* avec le sens de *après que*)

Kar *puisque* serment li est jugied, ne l'en pot pas puis lever per le jugement de Engleterre.

(*Lois de Guillaume*, § XXV.)

Li cuens de Haynnau doit servir l'evesque de Liege a ses besoins, de toute sa force, as despens de l'evesque, *puisque* li cuens sera issus de Haynnau.

(*Cartul. de Hainaut*, dans Reiffenberg, p. 317.)

Tuit mi penser sont à ma douce amie,  
*Puisque* je sais mon cuer en sa baillie.

(*Chans. de Conci*. II.)

Mais *puis que* il out set anz passed, la mere aturnad un bel présent de flur, de sa pécinie e de sun vin, e menad l'enfant jesque en Sylo.

(*Livre des Rois*, p. 5.)

(La conjonction *puisque* avec le sens de *parce que*)

*Puis* donc qu'on nous permet de prendre Haleine, et que l'on nous défend de nous étendre.

(Racine, *Plaideurs*, III, 3.)

*Puisqu'* on plaide et qu'on meurt et qu'on devient [malade,

Il faut des médecins, il faut des avocats.

(La Fontaine. *Fab*. XII, 23.)

Tout vous est pardonné *puisque* je vois vos piseurs.

(Voltaire, *Alzire*, V, 7.)

Mais, avec le temps, *puisque* cesse d'être usité dans le sens de *après que*, qui cependant semblait plus fréquent en latin, et il ne nous est plus resté, dans la langue moderne, que *puisque* exprimant que la proposition qui le suit est la cause de celle qui le précède.

Dans son *Origine et formation de la langue française*, De Chevallet a dit ou du moins a parfaitement donné à entendre (II<sup>e</sup> part. liv. II, p. 400) que c'est nous qui avons doté la conjonction *puisque* de sa signification causale. Le savant philologue a commis là une erreur manifeste ; la vérité est que les Latins nous avaient devancés à cet égard, comme je l'ai constaté plus haut. — *Courrier de Vaugelas*.

Phrases à corriger.

1. Les saints sont nos devanciers et nos modèles, nous marchons vers la même éternité, nous tendons à la conquête du même royaume, à la possession de la même couronne ; ils ont remportés la victoire, en invoquant Marie, nous devons marcher sur leur trace si nous voulons arriver au même bonheur.

2. C'est dans le paroi à pic qui regarde Naples que se trouve la fameuse grotte de Capri.

3. Le passage subit de la pleine lumière à la demie obscurité qui règne dans la grotte vous empêche tout d'abord de ne pouvoir rien distinguer.....

4. Des ablutions nombreuses, la circonscription, la privation de certains aliments, des jeûnes mêmes avec de fréquentes invocations à la divinité, entrent dans les préceptes de l'islam.



5. Dieu est Dieu, Mahomet est son prophète, telle est l'invocation que tout bon musulman a sans cesse sur les lèvres ; si avec cela il peut faire un pèlerinage à la Mecque, au moins une fois dans sa vie, soit en personne ou par procuration, il est sûr d'aller en paradis, quelque soit la vie qu'il mène.

6. .... l'Egypte qui a servi de séjour à la sainte Famille, où S. Marc est venu fondé le second siège patriarcal de l'Orient, l'Egypte est pour ainsi dire sans Egyptiens, elle n'a plus de peuple qui lui soit propre.

7. Le vice-roi d'Irlande a réinstallé les constables qui avaient été congédiés, mais en même temps il a cru devoir leur dire qu'il avait été surpris de l'attitude qu'ils avaient prise vis-à-vis les autorités.

8. On se convainc de plus en plus que l'insurrection d'Arabi n'est que le commencement d'une lutte générale de l'islamisme contre l'influence européenne...

6. Jeune et jolie comme vous l'êtes, je ne comprends pas que vous cachiez votre âge, que vous demandiez qu'on vous rajeunisse.

10. Plusieurs bombes tombèrent dans le camp anglais avant que l'ennemi ne fut repoussé.

11. Les ennemis se sont emparé des positions d'où les Anglais les avaient en premier lieu chassés.

12. Lors du retour du corps d'exploration à Kassassin, après avoir tiré sur nos soldats, une longue file des ennemis sortit du camp dans le but probablement de montrer qu'ils étaient prêts au combat.

13. Malgré l'excessive disproportion numérique, la victoire s'était presque toujours obstiné à suivre les étendards de la France dans les luttes sans cesse renouvelées des deux colonies.

14. Un jour la vieille cité de Champplain vit avec étonnement se dresser, au niveau de son promontoire, un superbe édifice, surmonter d'un clocher et d'une croix.

15. La fondation de l'Institut Royal est le plus puissant encouragement que les sciences et la littérature aient été l'objet.

16. Selon les détracteurs de l'antique Erin, les premiers rois de cette île fameuse n'auraient jamais existés.

17. Il ne serait donc pas étonnant que les assassins du gouverneur de l'Irlande et de son secrétaire soient irlando-amé-

ricains, mais il se pourrait bien aussi que ce double crime soit l'œuvre ténébreuse de quelque société secrète.....

18. Il fallait tout créer avec rien, s'ouvrir les veines, pour ainsi dire, s'épuiser pour organiser la défense.

19. Si nous entrons dans le champ des morts et que nous portons la vue en arrière, nous voyons une inscription.....

20. En remettant sa charge de Maire, les citoyens exprimèrent à Sir \*\*\* leur reconnaissance de ce qu'il avait fait pour le bien de la ville.....

#### Corrections.

1..... ils ont remporté la victoire en invoquant Marie.....

2. C'est dans la paroi.....

3..... à la demi-obscurité..... de pouvoir rien distinguer.

4..... des jeunes même.....

5..... quelle que soit la vie qu'il mène.

6..... où S. Marc est venu fonder le

second siège patriarcal de l'Orient.....

7..... les constables qui avaient été congédiés .....envers les autorités, ou à l'égard des autorités.

8. On se convainc.....

9. Je ne comprends pas que, jeune et jolie comme vous l'êtes, vous cachiez votre âge et vous demandiez qu'on vous rajeunisse.

10..... avant que l'ennemi fût repoussé.

11. Les ennemis se sont emparés des positions d'où les Anglais les avaient en premier lieu chassés.

12 ..... dans le dessein, ou dans l'intention de montrer qu'ils étaient prêts au combat.

13..... la victoire s'était presque toujours obstinée.....

14..... un superbe édifice, surmonté d'un clocher et d'une croix.

15..... dont les sciences et la littérature aient été l'objet.

16..... n'auraient jamais existé.

17..... que les assassins fussent..... ; .....que ce double crime fût.....

18. Il fallait tout créer,.....(Point de complément circonstanciel au verbe créer.)

19..... et que nous portions.

20. Lorsque Sir N\*\*\* remit sa charge de maire, les citoyens lui exprimèrent.....

J. O. C.

**DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE**

**I. TABLEAU PHYSIQUE DE L'ARCHIPEL CENTRAL AMERICAIN.**

L'aspect général de l'archipel est montagneux ; tantôt les cimes des montagnes sont aiguës et dépouillées d'ombrage, tantôt arrondies et boisées. Les îles volcaniques présentent des montagnes isolées et coniques dont les sommets se perdent dans les nues ; leur surface est hérissée de rochers coupés à pic, de ravins profonds ; on y trouve des ports nombreux et commodes, des mouillages sûrs, les côtes étant escarpées. Les autres îles offrent des plateaux ondulés, divisés en larges terrasses, et atteignant à peine, dans leur plus grande élévation, la moyenne hauteur des monts volcaniques ; leurs côtes sont bordées de récifs et de brisants, ce qui rend leurs ports sans abri et d'un abord très difficile.

**II. TABLEAU PHYSIQUE DE L'ARCHIPEL CENTRAL AMERICAIN.**

(Suite.)

La situation de l'archipel indique assez que son climat doit être chaud. Cependant la température y est moins ardente que l'on pourrait se l'imaginer, car la chaleur est adoucie par les brises de terre et de mer. On ne connaît que deux saisons bien marquées, la sèche et l'humide, la saison des chaleurs et celle des pluies. La première commence vers la fin d'octobre, et dure jusqu'en avril ; la seconde dure les six autres mois de l'année ; mais les pluies des deux premiers mois sont peu abondantes. Celles de juillet, d'août et de septembre, sont au contraire diluviennes, et occasionnent souvent de grandes dégradations, surtout dans les terres situées sur le penchant des mornes. La saison des pluies n'est pas exempte de chaleurs extrêmes qui font monter le thermomètre jusqu'à 29 degrés, et qui sont également nuisibles aux hommes, aux animaux et aux plantes ; elle est accompagnée de maladies mortelles, de la fièvre jaune, du désordre des éléments qu'elle bouleverse d'une manière effrayante. C'est alors que le tonnerre gronde d'un bout de l'horizon à l'autre, que les tremblements de terre et que les ouragans viennent épouvanter les hommes et ravager la terre. Malgré la beauté du ciel des Antilles, l'humidité de l'atmosphère y est pernicieuse, surtout la

nuit ; nul ne s'expose un moment à coucher dehors, ou à se mettre au travail un peu trop avant le lever du soleil, ou à y rester après son coucher.

**III. TABLEAU PHYSIQUE DE L'ARCHIPEL CENTRAL AMERICAIN.**

(Fin.)

Les gros animaux sont rares dans l'archipel ; le climat n'est pas favorable à ceux de l'Europe, qui y dégènerent bientôt ; mais les insectes et les reptiles de toutes les espèces y fourmillent. Les abeilles sont moitié plus petites que celles de France et n'ont pas d'aiguillon ; elles produisent un miel aromatique meilleur que le nôtre.

Le sol est argileux ou calcaire. Le sol argileux appartient particulièrement aux îles volcaniques, lesquelles sont arrosées par une multitude de sources, et couvertes en grande partie de forêts impénétrables. Le sol calcaire est celui des autres îles où l'on ne trouve qu'une terre altérée, dépourvue d'ombrage. Considéré en général, le sol de l'archipel est dix-huit fois plus productif que celui de l'Europe ; mais il ne peut supporter les plantes de cette partie du monde, tandis que celles des autres pays acquièrent le développement le plus parfait. Les productions du pays consistent en gingembre, manioc, patates, ignames, bananes, maïs, arbres à pain, girofliers, muscadiers, cannelliers et poiriers. Joignez-y le tamarin, le coco, la calebasse, l'orange, la grenadille, le chou-palmiste, avec les ananas et encore d'autres plantes. Toutes ces îles abondent en plantes potagères et médicinales ; on distingue parmi celles-ci la casse, le copahu, le ricin, la spigèle (1), l'ipécacuanha (2). Les forêts fournissent le gayac (3), le sandal, le campêche, l'acajou, l'acacia, le bois de fer, le mancenillier, qui se plaît sur les bords de la mer, et qui est le plus dangereux des arbres vénéneux. (JACQUIER.)

(1) *Spigèlie*, d'après Bescherelle et Littré.

(2) Ou *ipécacuanha*.

(3) Ou *gaiac*.

**IV. CONNAITRE AVANT DE PARLER.**

Dans une voiture publique se trouvaient côte à côte deux jeunes sous-lieutenants et un curé. Les deux premiers se mirent à parler religion dans les formes et avec toute l'intelligence qu'on apporte à ce sujet dans les tabagies. Le prêtre, qu'ils avaient évidemment l'intention de

vexer, les laissa dire, puis, se mêlant à la conversation, il attira celle-ci sur les choses de la guerre. Il pérorait sur ce point d'une manière si baroque, confondant les régiments avec les bataillons, les bivouacs (1) avec les demi-lunes, que les deux officiers finirent par pouffer de rire. "Pardonnez-moi, monsieur l'abbé, dit alors l'un d'eux, mais on voit que vous n'avez pas étudié la guerre, et quand on disserte sur des choses que l'on ne connaît pas, on est exposé à dire de singulières drôleries.—C'est très juste, monsieur, reprit le curé, et c'est précisément ce que je me disais tout à l'heure en vous entendant disserte sur la religion." (*Petites Lectures.*)

(1) Ou bivacs.

#### V. ASPECT DE LA NATURE ARABE.

Qu'on se figure un pays sans verdure et sans eau, un soleil brûlant, un ciel toujours sec, des plaines sablonneuses, des montagnes encore plus arides, sur lesquelles l'œil s'étend et le regard se perd sans pouvoir s'arrêter sur aucun objet vivant ; une terre morte et pour ainsi dire écorchée par les vents, laquelle ne présente que des ossements, des cailloux jonchés, des rochers debout ou renversés ; un désert entièrement découvert, où le voyageur n'a jamais respiré sous l'ombrage, où rien ne l'accompagne, rien ne lui rappelle la nature vivante ; solitude absolue, mille fois plus affreuse que celle des forêts, car les arbres sont encore des êtres pour l'homme qui se voit seul. Plus isolé, plus dénué, dans ces lieux vides et sans bornes, il voit partout l'espace comme son tombeau. La lumière du jour, plus triste que l'ombre de la nuit, ne venait que pour éclairer sa nudité, son impuissance, et pour lui présenter l'horreur de sa situation, en reculant à ses yeux les barrières du vide, en étendant autour de lui l'abîme de l'immensité, qui le sépare de la terre habitée ; immensité qu'il tenterait en vain de parcourir ; car la faim, la soif et la chaleur brûlante présentent tous les instants qui lui restent entre le désespoir et la mort. (BUFFON.)

#### VI. LE SENTIMENT RELIGIEUX.

Le sentiment religieux est le plus puissant de tous les liens sociaux. Il ne faut pas dire que la famille est plus puissante encore, car la piété filiale n'est qu'une forme de la piété. C'est la pensée de Dieu qui achève de sanctifier le foyer domes-

tique, ce centre béni de toutes les affections douces et sociales. Otez cette pensée du milieu d'un peuple, il n'est plus réuni en corps de nation que par l'intérêt et par la crainte. La loi civile n'est plus qu'un contrat social, où il donne à condition de recevoir ; il donne toujours et ne reçoit jamais, il devient dupe à ses propres yeux. Ce qu'on appelle pompeusement de la fraternité, ou la religion de la patrie, n'a pour lui aucune signification. Les citoyens ne sont que des associés, et non des frères. Jamais le dévouement et le sacrifice n'auront de place dans un état ainsi conçu ; jamais ce lien fondé sur de telles bases ne sera regardé comme indissoluble pour celui qui en souffre. Si l'on veut créer une grande famille qui ait son unité morale, ses traditions, son honneur ; dont tous les membres se reconnaissent solidaires les uns des autres ; dont la loi soit comprise et aimée, même lorsqu'elle frappe, il faut que le nom de la patrie éveille des idées religieuses ; que chaque citoyen se croie attaché à elle par une volonté divine ; que la transmission d'une morale reçue de père en fils établisse une parenté entre tous ceux qui foulent le même sol et parlent la même langue ; que les lois s'appuient non sur la balance des intérêts, mais sur l'éternel idéal de la justice, et qu'en signe de cette origine elles soient promulguées au nom de Dieu. (JULES SIMON.)

#### VII. L'ANNIVERSAIRE D'UNE CAPITULATION.

Les théâtres auraient dû fermer pour ce sinistre anniversaire ; s'ils ne l'ont pas fait, ce n'est point par manque de patriotisme ; mais, pour qu'un théâtre n'ouvrit pas ses portes au public, il fallait alors l'octroi d'une permission qui, d'ailleurs, ne fut pas accordée ou que les directeurs n'avaient demandée que trop tard. En outre, des doutes, des incertitudes s'élevaient (1) sur la date funèbre au sujet de laquelle varient nombre d'écrivains, d'historiens même, mais qui doit être fixée au vingt et un novembre, vers les onze heures et demie.

A l'horizon, qu'occupaient les phalanges ennemies, palpaient d'intermittentes lueurs : c'étaient les éclairs des bouches à feu ; sur les remparts abrupts, les canons tonnaient par intervalles réguliers. Tout à coup, les bombes incendiaires, décrivant leur courbe lumineuse, ont

silloné le ciel chargé de nuages menaçants ; les obus, qu'on avait eu à peine le temps d'apercevoir, se sont abattus au hasard, avec un bruit strident et saccadé, sur les toits des maisons, portant peut-être dans leurs flancs ou la mort prompte et inattendue, ou les mutilations les plus effrayables. Quoi qu'il en soit, ce vacarme infernal, ces tonnerres retentissants, ces éclairs illuminant l'espace, ces subits effondrements, ces cris de douleur, ces innombrables victimes, auxquels depuis des semaines s'était habituée la population tout entière, n'avaient réussi qu'à exciter son courage. Il fallait que la lutte se prolongeât, et quoique l'on sût au fond ces sacrifices inutiles, d'héroïques entêtements conseillaient de les poursuivre à outrance.

Bientôt le ciel devint noir comme le dais d'un catafalque ; puis, brusquement, sans transition aucune, se fit un silence profond, mortuaire, absolu, dont tous les cœurs se sentirent glacés. Jamais on n'avait vu rien de plus terrible que cette absence de tout bruit, de toute agitation. Plutôt que ce calme funéraire, le fracas du tocsin, le crépitement de la fusillade, les cris des gens affolés, tout eût paru préférable.

La population comprit que c'en était fait d'elle, qu'irrévocablement elle était perdue.

Mais que l'on t'eût consultée, ô cité va-leureuse, au lieu de capituler, tu eusses mille fois préféré les tortures d'un long siège, le martyre (2) de la faim, et le dernier de tes survivants eût jeté la torche de Moscou à tes édifices qui, s'écroulant dans les flammes, auraient témoigné, par leurs ruines, de l'intense énergie de ta résistance. Honneur à toi, ville glorieuse, qui as su, dans cette catastrophe effrayante, donner aux nations l'exemple de la grandeur et du patriotisme ! (Théop. GAUTHIER.)

(1) Nous préférons : s'étaient élevés.

(2) *Martyre*, tourment que l'on endure ; *martyr*, celui, celle qui a souffert ou qui souffre des tourments, la mort, etc.

J. O. C.

PROBLÈMES DIVERS.

I. Un domestique gagne pendant l'hiver fr. 332 ; en été fr. 396. Ses dépenses annuelles se montent à fr. 539 ; quelles sont ses économies ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : fr. 189.

*Solution :*

Fr. 332 + fr. 396 = fr. 728, somme que ce domestique gagne annuellement.

Fr. 728 — fr. 539 = fr. 189, ce qu'il économise chaque année.

II. Un propriétaire a un pré de 4 ha. 38 a. qu'il fait faucher et faner à raison de fr. 37.50 l'hectare. Combien doit-il payer ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : fr. 164.25.

*Solution :*

4.38 × fr. 37.50 = fr. 164.25, somme que le propriétaire doit payer.

III. Etablir le compte suivant : L doit à B :

Février 15, 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> m. drap, à fr. 7.65 ;

Mars 6, 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> " " à fr. 8.72 ;

Avril 26, 7.8 " " à fr. 6.80 ;

Mai 1, 6.4 " " à fr. 9.50.

Sachant que L a remis un à-compte de fr. 115 à B, combien celui-ci doit-il encore retirer ? (*L'Éducateur.*)

Réponse : fr. 46.65.

*Solution :*

3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> ou 3.4 m. × fr. 7.65 = fr. 26.01, produit des 3<sup>3</sup>/<sub>4</sub> m. de drap.

2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> ou 2.5 m. × fr. 8.72 = fr. 21.80, produit des 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> m. de drap.

7.8 m. × fr. 6.80 = fr. 53.04, produit des 7.8 m. de drap.

6.4 m. × fr. 9.50 = fr. 60.80, produit des 6.4 m. de drap.

Fr. 26.01 + fr. 21.80 + fr. 53.04 + fr. 60.80 = fr. 161.65, montant du compte.

Fr. 161.65 — fr. 115 = fr. 46.65, somme que B doit encore retirer.

IV. On a acheté 127 hl 70 l. de vin pour fr. 9958.15 ; les frais de transport et droits d'entrée s'élevant à fr. 832.50, on demande à combien revient le litre. (*L'Éducateur.*)

Réponse : 84<sup>1</sup>/<sub>2</sub> centimes.

*Solution :*

Fr. 9958.15 + fr. 832.50 = fr. 10790.65, ce

que coûte le vin, frais de transport et droits d'entrée compris.

(127 hectolitres 70 litres = 12770 l., l'hectolitre étant égal à 100 litres.)

Fr. 10790.65

$\frac{\quad}{12770} = \text{fr. } 0.84\frac{1}{2}$ , ce que

coûte le litre.

V Partagez entre 19 pauvres \$57.57, 125.4 lbs de bœuf, 247.38 lbs de lard, 378.86 lbs de farine, et dites quelle sera la part de chacun. (L'Enseignement primaire.)

Réponse : \$3.03, 6.6 lbs de bœuf, 13.02 lbs de lard, et 19.94 lbs de farine.

*Solution :*

\$57.57

$\frac{\quad}{19} = \$3.03$ , ce que chaque

19

pauvre recevra en argent.

125.4

$\frac{\quad}{19} = 6.6$  lbs, quantité de bœuf

19

que chaque pauvre recevra.

247.38

$\frac{\quad}{19} = 13.02$  lbs, quantité de

19

lard.....

378.86

$\frac{\quad}{19} = 19.94$  lbs, quantité de

19

farine.....

VI. B emploie annuellement pour sa location : fr. 420 ; pour chauffage : fr. 115 ; pour habillements : fr. 294 ; pour nourriture : fr. 770, et pour ses autres dépenses : fr. 285. Que doit-il gagner par mois pour subvenir à son entretien ? (L'Éducateur.)

Réponse : fr. 157.

*Solution :*

Fr. 420 + fr. 115 + fr. 294 + fr. 770 + fr. 285 = fr. 1884, somme que dépense B annuellement.

Fr. 1884

$\frac{\quad}{12} = \text{fr. } 157$ , somme qu'il

12

doit gagner par mois.

VII. Un minot de blé rend 42 lbs de farine, 7 lbs de son et 9 lbs de recoupes. Combien rendront 57 minots ? (L'Enseignement primaire.)

Réponse : 1134 lbs de farine, 189 lbs de son, et 243 lbs de recoupe.

*Solution :*

42 × 27 = 1134 lbs, quantité de farine que rendront 27 minots de blé.

7 × 27 = 189 lbs, quantité de son...

9 × 27 = 249 lbs, quantité de recoupe...

VIII. Une personne possède une somme de \$1000. Elle achète 34 acres de terre à \$24.00 l'acre. Que doit-elle payer et combien lui reste-t-il ? (L'Enseignement primaire.)

Réponse : Elle payera \$816.00 ; il lui restera \$184.00

*Solution :*

\$24.00 × 34 = \$816.00, somme que cette personne doit payer.

\$1000 — \$816 = \$184, somme qui lui restera.

IX. Combien doit-on pour les achats suivants ?

3 kg. 275 g. de bœuf, à fr. 1.85 le kg.

2 kg. 650 g. de veau, à fr. 1.90 le kg.

1 kg. 125 g. de porc, à fr. 2.10 le kg.

6 kg. 450 g. de saindoux, à fr. 2.25 le kg.

(L'Éducateur.)

Réponse : fr. 27.81.

*Solution :*

3 kg. 275 g. × fr. 1.80 = fr. 5.895, valeur de 3 kg. 275 g. de bœuf.

2 kg. 650 g. × fr. 1.90 = fr. 5.035, valeur de 2 kg. 650 g. de veau.

1 kg. 125 g. × fr. 2.10 = fr. 2.3625, valeur de 1 kg. 125 g. de porc.

6 kg. 450 g. × fr. 2.25 = fr. 14.5125, valeur de 6 kg. 450 g. de saindoux.

Fr. 5.895 + fr. 5.035 + fr. 2.3625 + fr. 14.5125 = fr. 27.81, ce que l'on doit payer.

X. Un marchand a vendu 15.50 m. de drap à fr. 18.30 le m. Avec l'argent qu'il retirera de cette vente, combien pourra-t-il acheter de kg. d'une marchandise à fr. 0,15 l'hectogramme ? (L'Éducateur.)

Réponse : kg. 189.1.

*Solution :*

15.50 m. × fr. 18.30 = fr. 283.65, produit des 15.50 m. de drap.

Un hectogramme valant fr. 0.15, 1 kilogramme vaudra 10 fois plus, ou fr. 1.50 (1 kg. = 10 hectogrammes).

Fr. 283.65  
 $\frac{\quad}{\text{Fr. 1.50}} = 189.1$ , nombre de kilogrammes que pourra acheter le marchand.

XI. Un cultivateur a récolté 1250 minots d'avoine ; il en dépense en moyenne  $\frac{3}{4}$  de minot par jour, et en réserve 80 minots pour sa semence. Combien en dépense-t-il durant l'année, et combien lui rapporte le reste qu'il vend à raison de \$0.57 le minot ? (*L'Enseignement primaire.*)

Réponse : Il dépense  $273\frac{3}{4}$  minots ; il lui reste, les 80 minots retranchés,  $904\frac{1}{4}$  minots, qui, à \$0.57 le minot, rapportent \$515.42.

Solution :

$$\frac{365 \times 3}{4} = \frac{1095}{4} = 273\frac{3}{4},$$

quantité de minots d'avoine que ce cultivateur dépense annuellement.

$1250 - 273\frac{3}{4} - 80 = 904\frac{1}{4}$ , quantité de minots qui lui restent.

$904\frac{1}{4} \times \$0.57 = \$515.42$ , ce que lui rapporte le reste de son avoine.

XII. Un journalier gagne fr. 2.75 par jour ; comme il travaille 288 jours par année, quel est son gain moyen pour 3 mois ? (*L'Educateur.*)

Réponse : fr. 198.

Solution :

$$\frac{288 \times 90}{360} = 72, \text{ nombre de jours}$$

correspondant, d'après l'énoncé du problème, à 3 mois de travail.

Fr. 2.75  $\times$  72 = fr. 198, gain demandé.

XIII. Une propriété qui rapporte 3  $\frac{1}{2}$  pr. % a été louée pour fr. 1568. Quelle est son étendue, si l'hectare est évalué à fr. 2000 ? (*L'Educateur.*)

Réponse : 22 hectares 40 ares.

Solution :

$$\frac{\text{Fr. 1568} \times 100}{3.50} = \text{fr. 44800, va-}$$

leur de la propriété.

Fr. 44800

$\frac{\quad}{\text{Fr. 2000}} = 22.40$  hectares, étendue de la propriété.

XIV. Intérêt de fr. 12316 à 4.50 pr. % pendant 5 mois. (*L'Educateur.*)

Réponse : fr. 230.92 $\frac{1}{2}$ .

Solution :

Fr. 12316  $\times$  4.50  
 $\frac{\quad}{100} = \text{fr. 554.22, in-}$   
 térêt d'un an.

Fr. 554.22  $\times$  5  
 $\frac{\quad}{12} = \text{fr. 230.92}\frac{1}{2}, \text{ in-}$   
 térêt pendant 5 mois.

XV. La taxe militaire est calculée comme suit : taxe fr. 6, — plus fr. 1.50 pr. % sur les ressources, après déduction de fr. 800 pour frais de ménage et fr. 1.50 pr.  $\frac{00}{100}$  sur la fortune. Dans ces conditions, combien devra payer un citoyen exempté du service actif, sachant que ses ressources sont évaluées à fr. 3200 et sa fortune à fr. 84.000 ? (*L'Educateur.*)

Réponse : fr. 168.

Solution :

Fr. 3200 — fr. 804 = fr. 2400, valeur des ressources de ce citoyen, déduction faite des frais de ménage.

Fr. 2400  $\times$  1.50  
 $\frac{\quad}{100} = \text{fr. 36, taxe}$   
 qu'il aura à payer sur ses ressources.

Fr. 84000  $\times$  1.50  
 $\frac{\quad}{1000} = \text{fr. 126, taxe}$   
 qu'il aura à payer sur sa fortune.

Fr. 6 + fr. 36 + fr. 126 = fr. 168, ce qu'il devra payer en tout.

XVI. Un marchand fait escompter à une banque un billet \$540.75 à 7%, daté du 1er février 1882 et payable en 4 mois. Combien devra-t-il recevoir ?

Ce billet, y compris les 3 jours de grâce, sera dû le 4 juin = 124 jours. (*L'Enseignement primaire.*)

Réponse : \$527.90.

*Solution :*

$$\frac{\$540.75 \times 7}{100} = \$37.85, \text{ escompte}$$

pour 1 an.

$$\frac{\$37.85 \times 124}{365} = \$12.85, \text{ escomp-}$$

te pour 124 jours.

$\$540.75 - \$12.85 = \$527.40$ , somme que recevra le marchand.

XVII. Un épicier fait venir 4 quintaux et demi d'huile d'olive à 180 fr. le quintal. Il veut revendre sa marchandise avec bénéfice de 15 pour 100. Combien devra-t-il vendre le demi-kilogramme d'huile, s'il a eu, sur son achat, un déchet de 10 kilogrammes ? (*Journal des Instituteurs.*)

Réponse : fr. 1.05.

*Solution :*

$$4\frac{1}{2} \times \text{fr. } 180 = \text{fr. } 810, \text{ coût des } 4\frac{1}{2} \text{ qtx.}$$

$$\frac{\text{Fr. } 810 \times 115}{100} = \text{fr. } 931.50, \text{ prix}$$

auquel l'épicier doit vendre les  $4\frac{1}{2}$  qtx. pour gagner 15 %.

$4\frac{1}{2}$  qtx., ou 450 kilogrammes, — 10 kg. = 440 kg., ce qui reste des 450 kg., déchet retranché.

$\text{Fr. } 931.50 \div 440 \text{ kg.} = 2.117$ , ou 880 demi-kilogrammes, = fr. 1.05....., prix de vente demandé.

J. O. C.

### PROBLÈMES D'ALGÈBRE,

I. A dit à B : Si le  $\frac{1}{2}$  de mon âge était ajouté aux  $\frac{2}{3}$  du vôtre, la somme serait de  $19\frac{1}{2}$  années. Mais, répond B, si les  $\frac{2}{3}$  du mien étaient soustraits des  $\frac{1}{2}$  du vôtre, la différence serait de  $18\frac{1}{2}$  années. On demande l'âge respectif de ces deux personnes. (GREENLEAF.)

Réponse : A, 30 ; B, 20.

*Solution :*

Soient  $x =$  l'âge de A,

Et  $y =$  l'âge de B.

D'après les données du problème,

$$\frac{x}{5} + \frac{2y}{3} = 19\frac{1}{2}$$

$$\text{Ou } 3x + 10y = 290 \quad (1)$$

$$\text{Et } \frac{7x}{8} - \frac{2y}{5} = 18\frac{1}{4}$$

$$\text{Ou } 35x - 16y = 730 \quad (2)$$

Multipliant l'équation (1) par 16 et l'équation (2) par 10, nous aurons

$$48x + 160y = 4640 \quad (3)$$

$$350x - 160y = 7300 \quad (4)$$

Ajoutant membre à membre les équations (3) et (4), nous aurons

$$398x = 11940$$

$$\text{D'où } x = 30, \text{ l'âge de A.}$$

Si l'on remplace  $x$  par sa valeur dans l'équation (1), nous trouvons

$$90 + 10y = 290$$

$$10y = 290 - 90$$

$$\text{D'où } y = 20 \text{ l'âge de B.}$$

II. Si 1 était ajouté au numérateur d'une certaine fraction, sa valeur serait d'un  $\frac{1}{3}$  ; mais si 1 était ajouté à son dénominateur, sa valeur serait d'un  $\frac{1}{4}$ . Quelle est cette fraction ? (GREENLEAF.)

$$\text{Réponse : } \frac{4}{15}$$

*Solution :*

Soient  $x =$  le numérateur,

En  $y =$  le dénominateur.

Alors, d'après l'énoncé du problème,

$$\frac{x+1}{y} = \frac{1}{3}$$

$$\text{Ou } 3x - y = -3 \quad (1)$$

$$\text{Et } \frac{x}{y+1} = \frac{1}{4}$$

$$\text{Ou } 4x - y = 1 \quad (2)$$

Retranchant (2) de (1), nous aurons

$x = 4$ , le numérateur de la fraction.

Remplaçant  $x$  par sa valeur dans l'une des équations (1) ou (2),

$$12 - y = -3$$

D'où  $y = 15$ , le dénominateur.

III. Un fermier avait 89 bêtes à cornes ; mais, ayant vendu 4 bœufs et 20 vaches, il se trouve avoir 7 bœufs de plus que de vaches. Combien de vaches et de bœufs avait-il d'abord ? GREENLEAF.)

Réponse, 49 vaches ; 40 bœufs.

*Solution :*

Soient  $x =$  le nombre de vaches,

Et  $y =$  le nombre de bœufs.

Alors, d'après les conditions,

$$x + y = 89 \quad (1)$$

$$\text{Et } (x - 20) = (y - 4) - 7$$

$$\text{Ou } x - y = 9 \quad (2)$$

Ajoutons membre à membre les équations (1) et (2), nous aurons

$$2x = 98$$

D'où  $x = 49$  le nombre de vaches.

Substituons cette valeur de  $x$  dans l'équation (1), nous trouverons

$$49 + y = 89$$

D'où  $y = 86 - 49 = 40$ , nombre de bœufs.

A dit à B : Si 7 fois ma propriété étaient ajoutées à  $\frac{1}{7}$  de la vôtre, la somme serait de \$990. B répondit : Si 7 fois ma propriété étaient ajoutées à  $\frac{1}{7}$  de la vôtre, la somme serait de \$510. On demande la valeur de la propriété de chacun. (GREENLEAF.)

Réponse : A, \$140 ; B, \$70.

*Solution :*

Soient  $x =$  la valeur de la propriété de A,

Et  $y =$  la valeur de la propriété de B.

Alors, d'après les données du problème,

$$7x + \frac{y}{7} = 990$$

$$\text{Ou } 49x + y = 6930 \quad (1)$$

$$\text{Et } 7y + \frac{x}{7} = 510$$

$$\text{Ou } x + 49y = 3570 \quad (2)$$

Multipliant l'équation (2) par 49,

$$49x + 2401y = 174,930 \quad (3)$$

Soustrayant (1) de (3), nous aurons,

$$2400y = 168,000$$

D'où  $y = 70$ , la propriété de B.

Remplaçons  $y$  par sa valeur dans l'équation (1),

$$49x + 70 = 6930$$

$$49x = 6930 - 70$$

D'où  $x = 140$ , valeur de la propriété de A.

V. Si  $\frac{1}{7}$  de l'âge de A était soustrait de l'âge de B, et 5 années ajoutées au reste, la somme serait de 6 années ; et si 4 années étaient ajoutées à  $\frac{1}{7}$  de l'âge de B, il serait égal à  $\frac{1}{14}$  de l'âge de A. Quel est l'âge de chacun ? (GREENLEAF.)

Réponse A, 98 ; B, 15.

*Solution :*

Soient  $x =$  l'âge de A,

Et  $y =$  l'âge de de B.

D'après les conditions,

$$7y - \frac{x}{7} + 5 = 6$$

$$7y - x + 35 = 42$$

$$\text{Ou } x - 7y = -7 \quad (1)$$

$$\text{Et } \frac{y}{5} + 4 = \frac{x}{14}$$

$$14y + 280 = 5x$$



$$\text{Ou} \quad 5x - 14y = 280 \quad (2)$$

Multipliant l'équation (1) par 5,

$$5x - 35y = -35 \quad (3)$$

Soustrayant (3) de (2),

$$21y = 315$$

D'où  $y = 15$ , l'âge de B.

Remplaçant  $y$  par sa valeur dans l'une des équations (1) ou (2),

$$x - 105 = -7$$

$$x = -7 + 105$$

D'où  $x = 98$ , l'âge de A.

JOSEPH B. CUROTTE.

## TRIBUNE LIBRE.

### LES DÉCORATIONS FRANÇAISES.

Il existe dans notre bonne province de Québec une classe d'individus qui se sont donné la mission de perdre de réputation, ou du moins de compromettre par la calomnie, la médisance et surtout les insinuations malveillantes, tous ceux qui, au lieu d'affirmer leurs convictions sur les toits, se contentent de pratiquer modeste-

ment. Pendant plusieurs années, leur cri de ralliement a été le *libéralisme catholique*. Les hommes les mieux disposés, les plus éclairés ne pouvaient plus parler ou écrire sans être taxés de libéralisme. Ces fanatiques avaient fini par se convaincre que tous ceux qui ne pensaient pas comme eux, même les dignitaires ecclésiastiques, étaient entachés de libéralisme. Après tout, ils avaient peut-être raison ; et comme les plus libéraux de tous les libéraux, ces messieurs ne pouvaient voir que libéralisme partout.

La ficelle du libéralisme étant usée, on s'est rejeté, depuis quelque temps, sur la franc-maçonnerie, et il paraît que l'on va vite en besogne. Déjà l'on compte sur la liste des *exécutés*, des commandeurs de Saint-Grégoire-le-Grand, des Commandeurs de Pie IX, des prêtres, des évêques, des cardinaux, etc. Le Pape régnant n'y est pas encore, mais son prédécesseur en faisait partie. Enfin tous ceux que l'on

veut perdre dans l'esprit public sont francs-maçons, c'est entendu.

Au mois de septembre dernier, le respecté Dr Giard, qui a rempli si dignement, pendant 34 ans, la charge importante de secrétaire du département de l'instruction publique, a reçu le titre d'officier d'académie. Aussitôt la presse *ultramontée* a crié au scandale ; le plus fanatique de la bande a même été jusqu'à dire qu'en acceptant cette décoration si bien méritée, le Dr Giard s'était rendu coupable d'un *déshonneur national*, parce que, pour recevoir une semblable marque d'estime, il fallait pour le moins avoir des relations étroites avec la franc-maçonnerie. Le Dr Giard franc-maçon ! En voilà un qui mérite bien d'appartenir à la loge de Pie IX et du Cardinal Franchi !!

Recevoir une marque d'estime, une décoration de la France, a toujours été pour tout le monde un honneur considérable.

Recevoir une marque d'estime, une décoration d'un pays, n'implique pas l'approbation de la politique et des idées religieuses ou morales des personnes qui dirigent le pays. Autrement, les catholiques ne pourraient accepter aucune décoration de l'Angleterre, de la Turquie, etc. Tout le monde sait que des catholiques éminents ont été décorés par ces deux puissances.

Quelque blâmable que soit la politique religieuse de ceux qui ont le pouvoir en France, pour nous Canadiens-Français, la France est toujours la mère-patrie entourée d'une auréole de gloire que les excès des gouvernants ont pu voiler, mais non détruire. Or les décorations que plusieurs compatriotes ont reçues, surtout depuis l'exposition de 1878, ne sont pas de création républicaine, mais datent du premier Empire. Elles ont reçu la sanction des différents régimes qui se sont succédé depuis le commencement de ce siècle. Elle sont donc essentiellement françaises, et c'est à ce titre que tout dernièrement, le Nonce du pape à Paris, Mgr Czacki, a reçu la croix de la Légion d'honneur. C'est aussi à ce titre que nombre de saints prêtres et de religieuses dévouées ont accepté des mains de Jules Ferry, qui les présentait, les palmes académiques et la médaille qui y conduit. Ils ont eu probablement raison : leur refus n'aurait pas fait grand tort à

M. Jules Ferry, mais il se serait adressé à la France. Et puis, n'est-ce pas le comble de l'honneur d'être décoré par son ennemi ?

Ce qui doit consoler ceux qui ont reçu des insultes à l'occasion des décorations que la France leur a accordées, c'est de se trouver dans la nombreuse et vénérable compagnie des prêtres, religieux et religieuses qui paraissent avoir compris, comme eux, que lorsque la France offre une décoration, il ne saurait y avoir de déshonneur à l'accepter.

Voici tout d'abord une liste des abbés, des religieux et des religieuses qui ont reçu les palmes académiques depuis 1879. Cette liste est extraite du *Journal général de l'instruction publique* :

OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ministre : Jules Ferry.

- 29 déc. 1879—L'abbé Laferrière, principal du Collège Saint-Sever.
- 23 août 1880—L'abbé Paquet, docteur en théologie, professeur de l'Université Laval, Québec.
- 29 déc. 1880—L'abbé Julien, aumônier du Lycée de Chaumont.
- 23 avril—L'abbé Albanès, correspondant du Ministère à Marseille.

OFFICIERS D'ACADEMIE.

(Ministre de l'Inst. Pub. M. Bardoux.)

Abbés :

- 3 janvier 1879—L'abbé Pahier
  - 31 " " —L'abbé Maurette (Pierre Dominique Omer) homme de lettres.
  - 31 " " —L'abbé Hugon, chanoine de Saint-Denis.
  - 3 février 1879—L'abbé Delgove, curé doyen de Poix (Somme.)
  - 2 " " —L'abbé Delarue, membre de la commission cantonale du XII<sup>e</sup> ar. Bercey.
- (Ministre de l'Ins. Pub. M. Ferry.)
- 31 mars 1879—L'abbé Durot, (curé du Solustre) Saône et Loire.
  - 26 avril 1879—L'abbé Cheyssac, membre de la société historique du Périgord.
  - 17 octobre 1879—L'abbé Labouille, desservant la paroisse d'Aubas (Dordogne).
  - 10 novembre 1879—L'abbé Provancher, auteur du *Naturaliste* (Canada).
  - 10 " " —L'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques-Cartier (Canada).
  - 28 décembre 1879—L'abbé Millot, aumônier au Lycée Louis-le-Grand.
  - 29 " " —L'abbé Perrichon, aumônier au collège de Saint-Brieuc.
  - 29 " " —L'abbé Raoul, principal du collège de Lesneven.
  - 29 " " —L'abbé Mercy, aumônier du collège de Soissons.

- 31 janvier 1880—L'abbé Lépine, vicaire général à Gap.
- 31 " " —L'abbé Wagner, dir. de la station météorologique (Belfort).
- 21 mars 1880—L'abbé Mathieu, à Nancy.
- 21 " " —L'abbé Hamel, curé doyen de Lessay (Manche).
- 1 janvier 1881—Chanoine Bourse, directeur des Sourds-Muets et Aveugles, Saint-Médard (Aisne).
- 1 " " —L'abbé Havard, curé doyen de Pontorson (Manche).
- 23 avril 1881—L'abbé Delattre, à Tunis.
- 14 juillet 1882—L'abbé Montfort, curé de Lanveac, Finistère.
- 14 " 1882—L'abbé Sauvert (Pierre Auguste), curé de Savigny sur Grosne.

Frères.

- 17 mai 1879—Martin (Paul Etienne) Frère Amédée Joseph, professeur de dessin, rue Monigoulier, Paris.
- 17 mai 1879—Rousse (Frère Anacletis), dir. de l'École Com. de la rue de Reuilly, Paris.
- 17 mai 1879—Viller (Frère Arcise), dir. de l'École Com. de la rue Richomme, Paris.
- 5 août 1879—Biarnés (Frère Lucan) Inst. à Mont-Arsan, Londres.
- 29 déc. 1879—Breton (Frère Serdien) instituteur à Laurec, Ardèche.
- 13 juillet 1880—Evagre (Frère), directeur de l'École des FF. des E. C. à Jérusalem.

Sœurs.

- 5 août 1879—Mme Montavon (Sœur Madeleine), institutrice à Delle (Belfort).
- 5 août 1879—Mme Vaux (la baronne de) Sœur Thérèse, direct. du Cours Normal de Juilly (Seine et Marne).
- 5 août 1879—Sautereau (Nathalie), Sœur Adrien, infirmière au Lycée Louis-le-Grand.
- 29 déc. 1879—Tourquemin (Sœur Saint Théodore), inst. à Caen, Calvados.
- 29 déc. 1879—Siboux (Sœur Marie Laurence) dir. Salle publique, Draguignan (Var.)
- 23 avril 1880—Sœur Marie Gérard, dir. d'asile modèle à Lille.
- 1er janv. 1881—Mme Camou (sœur Angélique), supérieure, sourdes-muettes à Bordeaux.

Terminons par une liste des médailles décernées à ceux qui ont participé aux expositions collectives du ministère de l'Instruction Publique de Paris.

- Médaille d'argent, grand module, 1 école de frères.
- Médaille d'argent, petit module, 1 école de frères.
- Médaille d'argent, petit module, 1 école de sœurs.
- Médaille de vermeil, 4 sœurs.
- Médaille de vermeil, 3 frères.
- Mention très honorable, 5 écoles de frères.
- Mention très honorable, 10 écoles de sœurs.
- Mention très honorable, 7 sœurs.
- Médaille d'argent, 64 sœurs.
- Médaille d'argent, 3 frères.

(La Minerve.)

### LES DÉLÉGUÉES FRANÇAISES.

Le dernier numéro de la *Vérité* contient un article à sensation intitulé : *Les déléguées de la maçonnerie*. Dans cet article, M. Tardivel, avec sa charité et son bon sens [?] ordinaires, trouve moyen de lancer le sarcasme à la figure de MM. Archambault et Ouimet, qui ont en, paraît-il, le tort de recevoir deux dames françaises d'une manière courtoise et polie.

Mais, n'aurait-ce pas été le comble de l'inconvenance, si M. Archambault n'eût pas montré des égards pour les déléguées d'un pays qui l'a si bien accueilli, lors de son voyage en Europe ? Quant à l'honorable M. Ouimet, la position qu'il occupe lui faisait un devoir de se montrer gentilhomme ; c'est ce qu'il a fait en cette circonstance, comme en toute autre.

Mais ce qu'il y a de plus amusant, c'est de voir M. Tardivel se lancer à pieds joints dans le domaine de la pédagogie, et faire un crime à ces dames d'avoir laissé dans une communauté de Montréal la série de livres de Mme Pape-Carpentier, qui, d'après M. Tardivel, sont en opposition formelle avec *l'éducation chrétienne que les papes commandent aux maîtres de donner dans les écoles, sous peine de manquer à une obligation très grave*. L'instituteur catholique—et ils le sont tous au Canada, Dieu merci—sait très bien qu'un de ses devoirs les plus sacrés est de préparer, pour l'Eglise, des chrétiens fervents et, pour l'Etat des citoyens honnêtes et d'une conduite irréprochable ; tout, dans sa conduite comme dans son enseignement, doit tendre vers ces deux buts ; et, comme le livre n'est qu'un instrument, qu'un outil entre ses mains, le maître habile saura tirer de chaque leçon un sens moral des choses les plus communes et les plus ordinaires.

Cette impulsion générale vers le bien, qui se communiquera du maître aux élèves, aura pour effet de former leur esprit et leur cœur, de leur faire aimer le bien et éviter le mal, de leur inspirer la crainte de Dieu et l'horreur du péché.

Pour l'enseignement religieux, il ne faudra pas que l'instituteur dépasse les limites que l'Eglise lui prescrit. Il doit enseigner les prières et *la lettre du catéchisme*, expliquer de son mieux le sens, la signification des mots et rien de plus ; si, dans son zèle, l'instituteur allait plus

loin, il dépasserait les bornes de ses attributions, et s'exposerait à tomber dans l'erreur ; de plus, ce serait empiéter sur le domaine du prêtre et par là même faire du laïcisme.

Voici deux arguments que M. Tardivel croit très forts :

“ La direction de Mme Pape-Carpentier a été jugée si peu chrétienne par “ les loges de France qu'elles s'en sont “ servies pour préparer les voies à la *morale civique* de Paul Bert.”

“ Ce qui frappe surtout dans ces petits “ ouvrages, c'est le *grossier naturalisme* “ de l'auteur ” .....

Lorsque M. Tardivel a trouvé ces deux forts arguments, il ne savait pas—que de choses il ignore, ce M. Tardivel !—que la plupart des *communautés religieuses* de France et du Canada, y compris la *communauté de Montréal* dont il parle, font usage de la méthode, des livres et des tableaux de Mme Pape-Carpentier. Comme elles vont être étonnées, ces bonnes sœurs, d'apprendre qu'elles sont tombées dans un *grossier naturalisme* et qu'elles sont entachées de franc-maçonnerie, parce qu'elles ont osé adopter une méthode d'enseignement sans consulter M. Tardivel !!!

Ceux qui, comme M. Tardivel et ses amis, n'ont jamais étudié que les mots, sont sujets à des erreurs qui les compromettent, ainsi que ceux qu'ils veulent défendre.

Mais ne soyons pas trop sévère pour M. Tardivel, qui confond la *méthode* avec l'*enseignement* ou plutôt qui voudrait faire croire que *méthode* et *enseignement* sont synonymes. Retenez bien ceci, M. Tardivel : Une méthode pédagogique n'est, moralement parlant, ni bonne ni mauvaise en soi ; tout dépend de la manière dont on en fait usage.

Un professeur de nos amis, que nous avons consulté au sujet de l'article de M. Tardivel, pour en connaître la valeur pédagogique, nous dit qu'à aucun point de vue l'article ne saurait soutenir l'examen, mais que la partie la plus ridicule est celle où il apprécie pédagogiquement le premier livre de lecture de Mme Pape-Carpentier. A l'entendre, on dirait qu'il n'a jamais ouvert un livre de lecture gradué. Il trouve vide de sens les petites phrases destinées spécialement à exercer les enfants à la lecture mécanique. Mais

ouvrez donc n'importe quel livre de lecture bien fait et vous y trouverez la même chose. Prenez le syllabaire à l'usage des Ecoles Chrétiennes, par exemple, et vous constaterez que le mot DIEU ne se trouve pour la première fois qu'à la page 22, et que quatre fois jusqu'à la page 37. Vous y trouverez encore des phrases aussi vides de sens que celles citées du livre de Mme Pape-Carpentier. M. Tardivel va-t-il accuser aussi ces bons Frères des Ecoles Chrétiennes d'avoir fait un livre pour préparer les voies à la *morale civique* de Paul Bert ?

L'enseignement de la lecture a ses règles; comme toutes les autres branches; on ne commence pas à enseigner l'arithmétique par les règles d'intérêt, ni l'astronomie par les lois de Kepler. Il en est ainsi de la lecture. Or, pour arriver à faire lire logiquement le mot Dieu, il faut le faire passer par une série d'exercices très longs; car ce mot n'arrive qu'au chapitre des diphtongues, c'est-à-dire à environ les deux tiers de la méthode de lecture. Jusque-là l'auteur est obligé de se mouvoir dans un cercle très restreint, puisqu'il ne peut, pour former ses petites phrases, prendre que des mots dont les éléments constitutifs aient été appris et compris par les enfants. Voilà aussi l'explication de la présence des petites phrases, tristement vides, citées du premier livre de Mme Carpentier.

Comme vous voyez, M. Tardivel, vous n'êtes pas encore passé maître en pédagogie; vous en avez donné une preuve manifeste dans l'appréciation absurde que vous venez de faire des livres de Mme Pape-Carpentier.

Nous comprenons parfaitement que votre but n'est pas de rendre service à l'enseignement, ni de combattre des déléguées de la franc-maçonnerie, mais de faire de l'agitation, d'insulter, parce qu'elles sont françaises, deux dames des plus respectables, et de compromettre la réputation de deux hommes qui ont eu le tort impardonnable, à vos yeux, de ne pas penser comme vous et le petit nombre de fanatiques qui applaudissent à vos divagations.—*Courrier de Montréal.*

## CORRESPONDANCE.

*Monsieur le Rédacteur,*

Nous lisons dans le *Journal de Québec* du 24 octobre :

J'ai lu dans le *Courrier de Montréal* du 13 courant, un article en réponse à une attaque qui a été faite par un journal de cette ville contre deux dames françaises qui ont dernièrement visité quelques-unes de nos institutions enseignantes, à Montréal et à Québec. Un des reproches les plus sérieux qu'on leur fait serait d'avoir laissé, dans une communauté de Montréal, la série de livres de Mme Pape-Carpentier, qui, d'après l'auteur de l'attaque, sont en opposition formelle avec l'*Éducation chrétienne que les papes commandent aux maîtres de donner dans les écoles, sous peine de manquer à une obligation très grave.*

Or, le *Courrier* a fort bien démontré que cette accusation, portée contre les ouvrages de cette célèbre éducatrice de la jeunesse, était toute gratuite et mal fondée. Mais voici une haute autorité qui vient ajouter un nouveau poids à la réplique de la feuille montréalaise, c'est l'*Éducation*, un des journaux pédagogiques les plus catholiques de Paris.

Dans un article sur l'importance de développer convenablement l'intelligence des jeunes enfants dans les écoles maternelles, il renvoie sept fois aux ouvrages de Mme Pape-Carpentier. Il ne se gêne pas non plus de citer MM. Rousseau et Buisson. En terminant il ajoute :

“ On aura soin surtout de multiplier les exercices propres à “ éveiller dans l'enfant, comme le demandait Mme Pape-Carpentier, le plus fécond des sentiments, le sentiment religieux ” (1) à lui faire admirer la beauté de Dieu et à élever son cœur vers lui, à exciter et à développer dans ce petit être la piété filiale et l'amour de ces condisciples, etc. On ne peut trop, aujourd'hui surtout, signaler l'importance et le bien fondé de cette remarque de Mme Pape-Carpentier.

“ Tout ce qui est accessible à notre âme est accessible à celle des enfants. Voyez, par exemple, s'ils ne sont pas parfaitement accessibles au sentiment le plus élevé de tous, le sentiment religieux,

(1) Mme Pape-Carpentier, *Conférence faite à la Sorbonne*, en 1867, page 68.

s'ils ne le comprennent pas, quelquefois même, avec plus de ferveur que nous(1) ? ”

Voilà, M. le rédacteur, la doctrine prêchée dans les livres que l'on vient, tout dernièrement, de signaler comme dangereux ; voilà aussi où nous en sommes rendus : on se bat avec des moulins à vent. On se démène, on crie au loup, et l'on commet les plus grossières bévues, en condamnant des ouvrages que les plus zélés défenseurs de la cause catholique en Europe citent comme modèles de l'enseignement le plus pur et le plus irréprochable.

PAUL EMILE.

### MARMION (2).

Au Rédacteur du *Journal de l'Instruction publique*, Montréal.

Monsieur,

Le révérend M. Laing, de Dundas, est dans l'erreur lorsqu'il représente les *high schools* et les collèges comme des institutions protestantes. Ces maisons d'éducation ne sont ni protestantes ni catholiques : ce sont des institutions purement et absolument neutres ou non-confessionnelles, conformément à la lettre très claire de la loi et à l'intention bien comprise de la législation. Ce n'est qu'en les considérant comme telles qu'on peut les soutenir honnêtement au moyen d'une cotisation imposée sur les propriétés des citoyens. Et si le rév. M. Laing veut se donner la peine de faire des recherches à ce sujet, il verra qu'il n'existe pas dans l'Ontario un seul *high school* ou collège qui ne tire une partie de son revenu des taxes prélevées pour des fins scolaires sur les propriétés des catholiques romains.

Ces institutions étant non-sectaires et soutenues également par toutes les croyances religieuses, doivent être maintenues sur un pied d'égalité, et doivent être également acceptables aux croyants de toutes les religions.

M. Laing dit que nous, catholiques romains, nous enseignons, dans les écoles

séparées, notre religion comme nous l'entendons. Cela n'est pas exact. Nous ne pouvons enseigner notre religion durant les heures de classe, et nous ne pouvons employer que les livres autorisés par le département de l'instruction.

Il n'est pas exact de dire que nous nous opposons à ce les protestants fassent enseigner le protestantisme à leurs enfants dans les écoles non-catholiques. Dans les écoles non-catholiques, vous pouvez dire et faire ce que bon vous semble ; mais rappelez-vous que les écoles publiques, les *high schools* et les collèges ne sont pas non-catholiques, ni même non-protestants. Ils sont la propriété commune de tous, l'enceinte de ces écoles est une propriété commune ; le droit des catholiques d'entrer dans cette enceinte est le même que celui des protestants, est égal au droit des protestants, ni moindre ni plus grand ; et tous les avantages que les protestants peuvent retirer de ces écoles sont offerts aux catholiques. Lorsque le rév. M. Laing dit qu'il fera tout son possible pour ne pas offenser les catholiques qui fréquentent les *high schools*, il doit être compris comme je serais compris si je disais que je ferai mon possible pour ne pas offenser M. Laing lorsqu'il se présentera dans l'hôtel de ville de Dundas. Le fait est que le soin de n'offenser personne doit être mutuel. Le catholique, dans le *high school*, ou l'école publique, ou le collège, doit souhaiter la bienvenue à son frère protestant qui occupe le siège voisin du sien, se montrer poli, aimable pour lui, et faire en sorte qu'il se sente chez lui ; enfin agir comme il convient à un gentilhomme et à un chrétien. Ceci étant bien et clairement compris, nul homme qui porte dans son cœur l'amour de la liberté n'essayera d'imposer aux autres une chose à laquelle lui-même ne voudrait point se soumettre. Si, dans les écoles publiques, on introduisait un livre dirigé contre les presbytériens, ces derniers toléreraient-ils ce manque de délicatesse à leur égard ? Pour ma part, je ne me permettrais pas plus de lire quelque chose de choquant à l'adresse de quelqu'un en sa présence, que je me permettrais de dire en sa présence des paroles offensantes. C'est là tout simplement une affaire de politesse, et rien de plus. Je puis dire ici que pas un seul des livres en usage dans nos écoles séparées ne contient un seul mot qui ait le moindre

(1) *Ibid*, page 89.

(2) La version que nous donnons de la correspondance du Rév. M. Stafford est, à peu d'exceptions près, celle qu'a publiée dernièrement le *Courrier de Montréal*.

rapport à aucune église autre que celle à laquelle nous appartenons. Nous trouvons que nous avons assez d'étudier et de mettre en pratique les enseignements de notre propre religion. Il y en a même très peu d'entre nous qui s'acquittent de cette tâche d'une façon passable.

En concluant, je désire exprimer ma conviction intime que lorsque le rév. M. Laing aura étudié avec soin nos lois scolaires et les rapports officiels sur les écoles publiques et les *high schools* d'Ontario ; lorsqu'il aura considéré que ces écoles nous sont ouvertes tout autant que les autres écoles, qu'elles sont soutenues par notre argent, sou pour son, piastre pour piastre, d'après la proportion établie entre nos propriétés et celles qui appartiennent à des citoyens d'autres croyances, il sera heureux de constater que nous sommes sur un pied d'égalité parfaite avec lui, relativement aux institutions scolaires de ce pays jeune, libre, éclairé et heureux, qu'il souhaitera voir longtemps exempt de préjugés et de tout ce qui peut enfanter le préjugé.

A part le rév. John Laing, le rév. John Langthy a aussi écrit sur *Marmion* une lettre dans laquelle il démontre, à mon sens, jusqu'à quel point cet ouvrage est impropre à servir de livre de lecture dans nos écoles. Si ce rév. monsieur, qui est très instruit, un logicien serré, un érudit un esprit cultivé, un homme doué d'une grande délicatesse de sentiment, et possédant une grande expérience du monde ; si ce monsieur ne peut discuter l'opportunité de choisir *Marmion* sans donner à ses lecteurs son opinion au sujet de l'infailibilité du pape, des prêtres avilis de Paris, etc., que ne devons-nous pas attendre, en fait de controverse, de la part des élèves des *high schools* et des instituteurs de toute la province ?

Et M. Langthy dit à ses lecteurs que *Marmion*, tout en étant une fiction, est fondé sur la vérité historique ; que des crimes tels que ceux qu'il raconte se commettaient fréquemment au moyen âge ; de sorte qu'en pratique, *Marmion* est une histoire vraie, et doit être acceptée comme telle par le lecteur : et des catholiques seront présents à l'école pendant que les protestants liront cette histoire vraie des crimes commis par les catholiques dans les siècles passés.

Il y a une condition à laquelle je consentirai volontiers à l'usage de *Marmion*

dans les écoles. Chaque jour, après que les protestants auront lu cette histoire vraie des crimes catholiques, que les catholiques lisent un chapitre des lois pénales de l'Irlande par le grand historien et homme d'Etat protestant, le grand Edmund Burke. Si l'on ne consent pas à un arrangement de cette nature, que partout les catholiques se retirent des *high schools* et des collèges, afin de se protéger contre l'insulte.

M. STAFFORD,  
Prêtre.

Lindsay, oct., 1882.

## LECTURE POUR TOUS.

### VARIÉTÉS.

*L'industrie houillère aux Etats-Unis.*— Sur la production du charbon aux Etats-Unis, voici des statistiques qui mettent le lecteur à même de constater avec exactitude l'immense progrès qu'a fait cette industrie dans la République en une douzaine d'années. Sa production annuelle a plus que triplé dans cette période.

De 13 millions de tonnes en Pennsylvanie pendant l'année 1869, cette production, tant pour l'anhracite que pour le charbon bitumineux ou houille, s'y est graduellement élevée à 31½ millions en 1881.

C'est la Pennsylvanie qui joue le rôle principal quant à l'extraction de la houille ; de 7,800,000 tonnes en 1869, cette extraction est passée à 20,000,000 en 1881, c'est-à-dire qu'elle dépasse annuellement celle de la France tout entière.

L'Ohio occupe le second rang, avec 8,000,000 de tonnes en 1881, au lieu de 2,500,000.

L'Illinois vient en troisième, avec 5 millions au lieu de 2½.

Suivent alors : le Mayland avec 2,300,000 tonnes ; le Missouri, 1,750,000 ; l'Iowa, 1,750,000 ; la Virginie occidentale, 1,500,000 ; l'Indiana, 1,500,000 ; le Kentucky, 1,100,000 ; le Tennessee, 750,000 ; le Kansas, 700,000 ; le Colorado, 700,000 ; la Californie, 600,000 ; l'Alabama, 375,000 ; l'Utah, 275,000 ; le Wyoming, 225,000.

La production totale était donc de 48½

millions de tonnes de houille en 1881, au lieu de 17 en 1869. Les Etats-Unis viennent, à ce point de vue, immédiatement après l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Celle-ci continue à occuper le premier rang avec ses 140 millions de tonnes annuelles.

—Les rapports de la récolte du blé dans les différents Etats de l'Union Américaine, nous fournissent le tableau suivant :

|                                      | minots.    |
|--------------------------------------|------------|
| Ohio .....                           | 40,500,000 |
| Michigan .....                       | 20,000,000 |
| Indiana .....                        | 4,600,000  |
| Kentucky .....                       | 16,000,000 |
| Illinois .....                       | 51,500,000 |
| Wisconsin .....                      | 23,800,000 |
| Minnesota .....                      | 41,500,300 |
| Dakota.....                          | 12,000,090 |
| Nebraska .....                       | 18,000,000 |
| Kansas .....                         | 33,000,000 |
| Iowa .....                           | 32,600,000 |
| Missouri .....                       | 30,000,000 |
| Californie .....                     | 49,000,000 |
| Oregon and Washington Territory..... | 16,000,000 |
| Southern States .....                | 48,500,000 |
| Middle States .....                  | 39,500,000 |
| N. E. States.....                    | 1,100,000  |
| Colorado and Territories.....        | 5,000,000  |

—Il y a aux Etats-Unies 27,708 scieries, représentant un capital de \$191,282,122. La Pennsylvanie vient en premier lieu avec 2,827 scieries, puis New-York avec 2,822, l'Ohio 2,362, l'Indiana 2,022, et le Michigan 1,149. 14,564 individus trouvent de l'emploi dans ces établissements, et le montant des gages payés l'an dernier a été de \$31,845,974.

—Le maître-général des postes vient de soumettre son rapport annuel au Parlement impérial. Il appert d'après ce rapport que, pendant l'an dernier, 49 millions de lettres, cartes-poste, journaux, etc., ont été reçus dans le Royaume-Uni, et 87 millions en sont sortis. 27 millions de ces lettres, etc., venaient d'Europe, 22 millions d'Amérique, 3 millions de l'Inde, 500,000 de la Chine, 3,775,000 d'Australie, et 2,500,000 d'Afrique. 41 millions ont été expédiés en Europe ; 22 millions en Amérique ; 7½ dans les Indes : 1,775,000 en Chine ; 6 en Australie, et 6 millions en Afrique.

—D'après un état qui vient d'être publié, il appert que l'Allemagne a 21,500 milles de chemins de fer ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 18,200 : la France,

17,200 ; la Russie, 14,600 ; l'Autriche, 12,000 ; l'Italie, 5,500 ; l'Espagne, 4,900 ; la Suède, 4,600 ; la Belgique, 2,500 ; la Suisse, 1,565 ; la Hollande, 1,435 ; le Danemark, 1,110 ; la Roumanie, 920 ; la Turquie, 820 ; le Portugal, 660 ; la Grèce, 6 milles.

—*Bibliothèque de l'Université Laval à Québec.* — Cette bibliothèque renferme 69,000 volumes, qui peuvent se répartir comme suit :

Histoire du Canada, jurisprudence et politique canadienne, 2,500 volumes.

Documents sessionnels des diverses chambres législatives du Canada, 4,000 volumes.

Education et pédagogie, 5,000 volumes.

Littérature des divers pays du monde, 4,000 volumes.

Histoire de l'Eglise dans les différentes contrées de la terre, 3,000 volumes.

Histoire civile, politique et géographique de tous les pays du monde, 6,000 volumes.

Histoire de toutes les contrées des deux Amériques, le Canada excepté, 2,000 volumes.

Philosophie intellectuelle et morale, 2,000 volumes.

Sciences naturelles et physiques, 2,000 volumes.

Médecine, 5,000 volumes.

Droit, 5,000 volumes.

Théologie dogmatique, morale et canonique, 5,000 volumes.

Ecriture sainte, controverse religieuse, prédication et ascétisme, 6,000 volumes.

Bibliographie, 4,000 volumes.

Revue et journaux scientifiques, historiques et politiques, 10,000 volumes.

Archéologie religieuse et profane, 10,000 volumes.

Beaux arts, 2,500 volumes.

Agriculture, horticulture, etc., 1,500 volumes.

—*Généraux de la Compagnie de Jésus.*— Le Très Révérend Père Becks, général actuel de la Compagnie de Jésus, est âgé de 87 ans. Il est le vingtième général de cet ordre illustre, et aucun avant lui n'a occupé cette charge pendant un aussi grand nombre d'années.

Voici la liste des 24 généraux et la date de leur élection :

St. Ignace de Loyola, 1541 ; J. Laynès, 1558 ; St-François de Borgia, 1568 ; E. Mercurien, 1573 ; Cl. Acquariva, 1581 ;

M. Vittelleschi, 1615 ; V. Caraffa, 1646 ; Fr. Piccolomini, 1649 ; A. Gothofredi, 1652 ; G. Nickel, 1662 ; J. P. Oliva, 1664 ; Ch. de Noyelle, 1682 ; Th. Gonzalès, 1697 ; M. A. Tamburini, 1706 ; Fr. Retz, 1730 ; Ig. Visconti, 1751 ; A. Centuriono, 1755 ; L. Ricci, 1758 ; F. X. Caren, 1800 ; G. Gruber, 1802 ; Th. Broszowski, 1814 ; L. Forti, 1820 ; P. Roothaan, 1839 ; P. Becks, 1853.

—*Livres à l'index.* — Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'*Index* du 18 juillet condamne et proscrit les ouvrages suivants :

BORELLI GIAMBATISTA. *Studi filosofici*. I. *La sola possibile religione dell'avenire*. II. *Appunti sociali sul matrimonio e sulla famiglia*, seconda edizione con appendice. III. *Studi sulla prostituzione*. Roma 1881.— (Etudes philosophiques : La seule religion possible de l'avenir ; Remarques sociales sur le mariage et sur la famille, 2e édition, avec Appendice ;.....)

MAMIANI TERENCE. *Delle questioni sociali et particolarmente dei Proletari et del Capitale, libri tre*. (Des questions sociales et particulièrement des prolétaires et du capital, 3 livres.) Roma, 1882.

RENAN ERNEST. *L'Eclésiaste traduit de l'hébreu avec une étude sur l'âge et le caractère du livre*. Paris, 1882.

GREGOROVIVS F. ATENAIDE. *Storia di una imperatrice bizantina. Versione dal tedesco di Raffaele Mariano*. (Histoire d'une impératrice byzantine, traduit de l'allemand par R. Mariano.) Roma, etc., 1887.

Ce même décret notifie que M. l'abbé Chaillot, auteur de l'ouvrage intitulé : *Pie VII et les Jésuites d'après des documents inédits* (ouvrage condamné par un décret du 3 avril dernier), s'est soumis et a réprouvé lui-même son œuvre.

—*Énumération des loges maçonniques qui existent dans les divers pays où cette Société s'est le plus accrue dans ces dernières années.* — On compte en Angleterre et le pays de Galles 1,187 loges ; en Ecosse, 534 ; en Hollande, 289 ; Gibraltar, 5 ; Malte, 4 ; Hollande et Grand-Duché de Luxembourg, 46 ; Belgique, 15 ; Danemark, 7 ; Suède et Norvège, 18 ; France, 287 ; Algérie, 11 ; Allemagne, 342 ; Suis-

se, 33 ; Espagne, 300 ; Portugal, 22 ; Italie, 110 ; Hongrie, 44 ; Roumanie, 11 ; Serbie, 1 ; Grèce, 11 ; Turquie, 26 ; Egypte, 26 ; Maroc, 2 ; Côte occidentale d'Afrique, 11 ; Colonies de l'Afrique méridionale, 61 ; Indes, 118 ; Chine, 13 ; Japon, 4 ; Australie, 229 ; États-Unis de l'Amérique du Nord, 9,884 ; Canada, 535 ; Brésil, 236 ; etc. — On compte aujourd'hui plus de 15,000 loges maçonniques, avec un nombre de francs-maçons dépassant onze millions.

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

## ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

### DEUXIEME PARTIE

AURORE.

IV

LE PARFUM EFS CHANVRES.

La semaine paraît longue à Zacharie ; il éprouve un violent désir de retourner aux Halliers. Il se demande quel homme deviendra le mari de la fermière, car sûrement la Ravenelle ne restera point veuve.

Tiendra-t-elle à ce que le prétendant soit riche ? Non sans doute, puisque Luc le farinier lui déplaît malgré les soixante mille livres qu'il possède. Mais il ne manque point aux alentours de beaux gars, fils de fermiers, qui la viendront courtiser et la décideront au mariage. Ils s'installeront dans le domaine, et leur vie sera la plus douce et la plus facile du monde.

Zacharie trouve la Ravenelle dans la grande salle. Ses atours sont plus riches que le dimanche précédent ; elle a mis tous ses bijoux, comme si, répudiant ses souvenirs de veuvage, elle se préparait à de nouvelles accordailles. Son accueil est un mélange de bonté et de raillerie. Elle est sûre d'elle-même, et comprend qu'elle exerce une influence sur ce jeune homme qui la regarde à la dérobee, comme s'il ressentait frayeur et respect.

" Cette fois, dit la Ravenelle, nous visiterons les champs. Prenons par les



prés ; les talus sont tout garnis de chênes qui l'an prochain se trouveront bons pour l'ébranchage et fourniront des milliers de fagots. Remarquez-vous, Zacharie, que j'ai fait planter des arbustes utiles entre les gros arbres ? Ce sont à vrai dire les enfants du village et les voyageurs qui profitent de mes groseilles et de mes framboises ; mais, je le sais, ils ne me causent point de dommages ; quand la poussière de la route les altère, ils sont heureux de grapiller mes buissons !

— Vous n'oubliez rien, dit Zacharie.

— Que voulez-vous ! je suis égoïste, et par égoïsme j'aime à être aimée... C'est si bon de savoir que dans tout le pays on pense que la Ravenelle est une bonne femme... Les gens me savent gré de ces attentions... Vous trouvez mes prés verts... ils donnent une récolte magnifique, double et triple parfois. Ah ! dame, je leur garde be l'eau par le drainage, et ils sèchent moins vite que ceux des voisins."

Quand la fermière et Zacharie eurent visité les champs de froment, de seigle, d'avoine, de blé noir, ils revinrent par les chènevières. Le chanvre était magnifique et dépassait la taille d'un homme. Son parfum âcre et fort pénétrait le cerveau. Ses grandes feuilles sombres s'agitaient doucement. Il ne vivait pas de fleurs au pied, les émanations de la puissante plante textile les empoisonnaient à peine écloses.

Tandis que la veuve et son compagnon suivaient la chènevière, la Ravenelle questionnait Zacharie sur sa vie d'enfant.

Il en peignit les angoisses, les tortures ; il raconta naïvement ses jours de famine et d'effroi. Il vit la fermière s'essuyer les yeux quand il peignit la nuit sinistre et bénie tout ensemble pendant laquelle Patience le recueillit.

" Ah ! dit la Ravenelle, vous avez grand mérite à vous être instruit comme vous l'avez fait. Quel enfant aurait eu votre courage pour sortir des Pierriers et décider qu'il devrait tout à son travail ! Un grand nombre de garçons du pays, des plus huppés et des plus fiers, savent à peine signer leur nom, et cependant leur famille les a envoyés des années à l'école... Mais vous ! L'on n'a pas besoin de demander si vous êtes loyal, probe, reconnaissant, sincère ; vous n'avez jamais besoin de plaider votre cause, les faits parlent pour vous..."

Zacharie se sentait confus et charmé de s'entendre louer de la sorte. Jamais si flatteuses paroles n'avaient éveillé son orgueil. Lorsque Patience l'approuvait en quelque chose, c'était en peu de mots, un " C'est bien ! " ou " Tu as fait ton devoir ". — Mais la Ravenelle avait de bien autrement douces paroles, et ce qu'elle disait gagnait mieux le cœur.

" Tenez, reprit la fermière, on vante beaucoup ici Michot, le marchand de bœufs ; eh bien ! je ne l'accepterais pas pour mari quand il aurait sa ceinture gonflée d'or, et un troupeau de cent paires de cornes. Il parle aux gens de chez lui comme aux animaux qu'il mène à la foire ; et si je tiens à quelque chose, moi, c'est à la bonne grâce du langage, aux façons aimables et douces. Je ne suis point comme les veuves qui jurent de ne jamais se remarier et qui connaissent tous les bons partis à choisir de dix lieues à la ronde ; j'ai un trop lourd train de maison pour en garder seule le fardeau... Je prendrai pour compagnon de ma vie un homme capable de tout diriger aux Halliers, même sa femme ! Le mari doit être supérieur à sa compagne pour tout ; ah ! je ne parle point de fortune, tant mieux pour celui qui en possède davantage, il peut donner plus et témoigner d'une amitié plus grande... On me dit orgueilleuse ; c'est surtout dans mon mari que je placerais mon orgueil... Ce pauvre Guillaume, dont le ciel ait l'âme ! m'apporta plus de biens que de contentement ; cette union fut une affaire de famille... quand il s'agira de me marier, je suis décidée à choisir ! Si l'on se donne un maître, au moins faut-il n'en pas trouver le joug trop lourd. N'est-ce pas votre avis, Zacharie ?

— Certes, dit le jeune homme, il faut de la prudence dans son choix ; il ne manque point de garçons à la parole dorée, promettant d'être soumis, complaisant, et la plupart des femmes se laissent séduire et convaincre.

— Alors elles manquent d'expérience. J'éprouverais bien plus de confiance en un jeune homme réservé, presque timide, que dans un de ces beaux parleurs."

Pendant que la Ravenelle s'exprimait de la sorte, d'une voix lente et plus douce que d'habitude, Zacharie se sentait profondément ému. — Sont-ce les parfums de la chènevière qui troublent son cerveau ou les phrases dorées de la belle fermière ?

Il se demande s'il a bien compris ou si son orgueil l'avengle ; s'il a compris, si, comme elle le dit, la Ravenelle ne demande pour époux qu'un homme habile et savant ; si, se trouvant assez riche, elle n'exige de lui qu'une bonne renommée et de la tendresse ; pourquoi, si ce n'est à lui qu'elle songe, lui dit-elle tout cela, tandis que côte à côte ils cheminent le long des chanvres ?

L'ambition envahit la pensée de Zacharie. Cette fois la réalité dépasserait le rêve. Quoi ! ce domaine lui appartiendrait, il serait le maître des Halliers, le plus gros fermier de l'endroit ! Et pourquoi pas ? Ne ferait-il point honneur à cette subite fortune ? ne l'a-t-il point en quelque sorte conquise par sa probité, son travail ? La Ravenelle le dit elle-même, et dans quel doux langage allant droit au cœur ! On ne saurait l'accuser de faire un mariage d'intérêt, car, si la jeune veuve compte trois ou quatre années de plus que lui, on s'inquiète peu de ces sortes de différences à la campagne ; d'ailleurs, de l'avis de tous, la fermière des Halliers est une belle et séduisante femme. Une autre pensée que celle de l'ambition pénètre dans l'âme de Zacharie, plus d'une fois il s'est demandé quand cesserait pour lui la solitude. L'affection de Patience ne saurait toujours lui suffire. Le pauvre maître d'école ne trouvera-t-il point une compagne de sa vie ? n'aurait-il jamais une amie des bons et des mauvais jours pour lui confier ses joies, ses peines, lui demander aide et conseil ? Quand le soir en été sa tâche est finie, qu'il serait bon de s'en aller tous deux le long des sentiers parlant de l'avenir, et peut-être des enfants !

La fermière marche un peu en avant ; quelle bonne grâce ! elle se retourne et sourit : le franc sourire ! Et Zacharie froisse d'une main nerveuse les feuilles de chanvre dont ses doigts conservent le parfum sauvage.

Il pense, il sent, il désire, il souffre ; cependant il se tait ; il ne trouve rien à répondre à tant de flatteries ingénieuses et de tendres encouragements. Sa timidité lui étreint le cœur, l'opprime. La fermière le comprend et lui vient en aide, car elle reprend l'entretien sur mille objets divers, et ne paraît nullement offensée de la réserve de Zacharie. Cette flatterie lui semble la plus délicate de toutes. On rentre à la ferme ; on sou-

pe. Comme la semaine précédente, la Ravenelle fait atteler la cariole, et peu s'en faut que Janot n'appelle Zacharie "notre maître" en prévision d'un événement que les gens des Halliers regardent déjà comme probable. L'adieu de la fermière est contenu dans ce mot seul : "A dimanche ! A dimanche !" Tout le long du chemin Zacharie s'occupe de la Ravenelle, et Janot, qui n'est pas aussi bête que son nom, ne fait faute de lui en vanter les mérites. On dirait que, depuis la maîtresse jusqu'aux serviteurs, tout aux Halliers concourt à un même but, celui de tourner la tête à cet honnête garçon dont les ambitions avaient un vol jusque-là si modeste.

Quand Zacharie essaie d'oublier les détails de cette journée, et de chercher dans le sommeil, un rêve lui apporte l'image de celle qu'il ne voudrait plus retrouver dans sa pensée.

Sa veille brûlante s'apaise à peine à l'aurore, et quand il sort d'un lourd sommeil, les jaseries des femmes entourant la margelle du puits lui rappellent subitement Angélus. Zacharie se plonge le visage et les mains dans un seau plein d'eau et s'élanche dans la cour. Il voit Angélus debout ayant à ses pieds les seaux remplis ; pour la première fois Zacharie ne lui rend pas le bon office matinal auquel il l'avait habituée. Il surprend la fille du tailleur les yeux tristement fixés sur la fenêtre, un remords poignant lui traverse l'âme.

Il s'approche interdit, embarrassé, et Angélus, le voyant fort pâle, lui demande :

"Etes-vous malade ?

—J'ai peu dormi, répondit-il ; je suis bien peiné que vous ayez fait toute seule cette lourde besogne.

—Merci du regret," dit-elle en s'éloignant.

Zacharie se sentait mécontent de lui-même ; après sa classe il erra du côté de la maison du tailleur et demeura surpris de voir la Ravenelle en conversation animée avec Guéméné. Il tira de loin son chapeau, la fermière remonta dans son char, et le tailleur vint serrer les mains au jeune homme.

"Je passerai un mois aux Halliers, dit-il ; la Ravenelle vient de me retenir. Un couturier n'est pas de trop dans un si grand domaine. La maîtresse donne à chaque valet un habillement complet,

sans compter les justes et les cottes plissées des filles...

“ Je n'aurais point consenti à laisser Angélu seule à la maison ; la Ravenelle fait bien les choses, elle invite ma fille comme une amie, et nous partons ce soir.

— Pour tout un mois ?

— Une semaine ; tu viens chaque dimanche aux Halliers.

— C'est vrai ; pourtant cela me paraîtra long.”

Rentré chez lui, le jeune homme resta longtemps la tête plongée dans ses mains cherchant à s'expliquer son propre cœur. L'idée de ne plus voir Angélu en s'éveillant, à l'heure où la cloche sonnait l'*Ave Maria*, l'affligea profondément. A la pensée de retrouver désormais Angélu à côté de la belle fermière, il ressentit une sorte de honte.

“ Cependant, murmura-t-il, cela vaut mieux ainsi.”

La semaine traîna ses sept jours.

Zacharie court sur le chemin des Halliers ; en entrant dans le jardin il aperçoit la Ravenelle tenant sous son bras celui de la fille du tailleur. Le contraste était frappant et complet entre ces deux femmes. L'une parlait vivement, gaie, sûre d'elle-même, pleine de confiance dans l'avenir ; l'autre écoutait grave et pensive. La maîtresse des Halliers portait un costume éclatant ; Angélu avait la jupe de toile blanche plissée du haut en bas comme les calasiris égyptiennes, la coiffe à longues barbes, et au côté un bouquet de scabieuses. Rien ne pouvait rendre la tristesse de ce petit bouquet sombre sur ce cœur de seize ans.

L'accueil de la fermière fut empressé ; celui d'Angélu presque glacial. Un moment le chagrin qu'en ressentit Zacharie fut si vif qu'une larme lui monta aux yeux ; mais il crut de sa dignité d'homme de ne point paraître s'en apercevoir, et sa conversation fut plus gaie que jamais. D'ordinaire avec la Ravenelle il se montrait silencieux ; cette fois sa langue se délia comme par miracle, et la belle veuve, flattée d'un changement qu'elle s'attribua, redoubla de coquetteries pour le maître d'école.

Affectation de la part d'Angélu ou hasard fortuit, la jeune fille ne se trouva pas un moment seule avec Zacharie. On se promena le reste du jour, sans qu'il fût question de chiffres.

“ Mais, dit au soir la Ravenelle, vous venez de donner congé à vos écoliers ; passez ici huit jours de vacances, vous achèverez mes comptes et vous assisterez aux fêtes de la moisson. La Jaurois s'occufera de Patience.

— La bonne idée ! s'écria Guéméné. N'oublie pas ton biniou, que nous enchanterions la maîtresse par de belles sonneries !”

Zacharie regarda Angélu ; la jeune fille détourna la tête.

“ J'accepte de grand cœur ! s'écria le jeune homme ; on ne peut résister à la bonne grâce de la Ravenelle.”

Loin de s'attrister de l'absence de Zacharie, Patience se réjouit à la pensée que son enfant jouirait de quelques jours de loisir. Léonarde et sa mère se chargèrent avec bonheur de lui rendre les petits services dont il aurait besoin, et le jeune garçon quitta la Grée sans inquiétude au sujet de son père adoptif, mais non plus complètement rassuré sur son propre cœur. Ce qui dominait en lui en ce moment c'était sa rancune contre Angélu. Il fallait qu'elle fût bien ingrate pour le traiter avec ce dédain persistant. Elle ne lui adressait jamais la parole, lui répondait à peine et détournait la tête pour ne point rencontrer son regard. En quoi l'avait-elle jamais offensée ? Depuis deux ans un échange de bons offices les unissait comme une sœur à un frère, et subitement elle dérangerait cette amitié si vraie, si tendre, que souvent il lui donnait un autre nom tout bas.

“ C'est une coquette ! se dit-il ; la Ravenelle, qui passe pour sûre d'elle-même et qui en a bien le droit, met plus de simplicité dans sa façon d'agir.”

Zacharie prit son biniou et, ne trouvant personne aux Halliers, il gagna les champs.

On eût dit un fleuve d'or. A la tête de chaque sillon était un moissonneur ; les faucilles passaient luisantes au soleil, coupant à mi-hauteur de la paille, la poignée d'épis tenue par la main gauche du travailleur. Une même ardeur les animait ; leur zèle se doublait d'amour-propre. Nul ne permettait à son rival d'abattre plus vite un sillon. A midi les moissonneurs quittèrent leur besogne et se réunirent sous les vieux châtaigniers à feuillage lustré. La soupe était chaude, le cidre frais ; on se coucha au soleil, le mouchoir à carreaux rouges ou le cha-

peau sur les yeux, et l'on fit la *méridienne*. Pendant ce temps Guéméné, assis sur ses jambes repliées, piquait et repiquait son aiguille, contait ses histoires et chantait ses chansons. La Ravenelle, Angélu et Zacharie écoutaient. Deux heures de repos suffirent aux rudes travailleurs ; ils se remirent aux sillons, et, pour alléger leur fatigue, le biniou du maître d'école leur envoya de loin l'écho de leurs airs préférés.

Pendant cinq jours on coupa le blé, pendant cinq jours les champs se couvrirent de javelles, puis vint le moment d'engranger ces richesses, et les immenses charrettes attelées de bœufs entrèrent dans les champs, attendant leur fardeau de froment.

On compte les gerbes, on rit à belles dents, on gouaille un peu, en fils de la vieille Gaule, cette mère des épis et de la gaieté ! Puis, quand le char est plein, quand de chaque côté dépassent les javelles, on lie le tout d'un câble gros comme celui d'un navire, puis on touche les bœufs, et la charrette allourdie s'éloigne tandis qu'une seconde va prendre la file, bientôt suivie d'une troisième.

Aux Halliers le retour ressemblait à une sorte de triomphe. La Ravenelle s'asseyait au sommet de la dernière charrette d'épis, entourée de quelques enfants ; les travailleurs formaient cortège, et les glaneurs marchaient en groupes, sûrs d'avoir à la ferme une large part du souper.

Le repas fut plantureux, la joie bruyante sans licence. On chanta, on dansa quelques bals, la lune brillait depuis longtemps au ciel quand on songea au départ.

Guéméné et sa fille devaient revenir à la Gréee en même temps que le maître d'école ; celui-ci avait régularisé les écritures de la fermière, celui-là avait cousu au grand complet les habillement des valets et des servantes.

Au moment où il allait monter dans la carriole, la Ravenelle prit Zacharie à l'écart.

« Tu t'es donné bien du mal pour régler mes comptes, dit-elle, mais je rougis de t'offrir quelques écus pour ta peine ; accepte ce souvenir de ma bonne amitié. »

Et d'une main qui tremble un peu, la Ravenelle présente une montre d'or au jeune homme.

Il va refuser ; elle ne lui en laisse pas le temps et s'échappe.

« Au revoir, Guéméné, dit-elle, au revoir ! »

La montre tinte dans le gousset de Zacharie et répète d'une façon monotone :

« Elle t'aime, la belle veuve des Halliers, elle t'aime ! »

Le maître d'école essaie de nouer l'entretien avec la fille du tailleur ; celle-ci lui répond par monosyllabes.

« Comme vous m'avez oublié là-bas ! lui dit Zacharie d'un ton de reproche.

— Ce n'était guère possible : on me parlait de vous sans cesse ! » répond Angélu avec un accent presque amer.

Zacharie est mécontent, irrité, malheureux ; il quitte froidement la jeune fille et serre à la meurtrir la main de Guéméné.

« Quoique ça, dit le tailleur, j'aurai demain à causer avec vous... »

— Eh bien ! fit Zacharie en descendant de la voiture, vous me trouverez dans le courtin. »

Pendant cette nuit-là, ce ne furent point les parfums des chanvres qui empêchèrent le jeune homme de dormir, mais le bruit de la montre d'or suspendue près de son lit :

« Tic, tac ! elle t'aime ! tic, tac ! la veuve des Halliers est belle ! tic, tac ! bien heureux sera son mari ! »

V

CHAUMES ET REGAINS.

« Tout de même, mon garçon, dit le couturier en prenant place dans le courtin, faut convenir que tu possèdes de belles ruches d'avettes ! et que pas un fermier d'alentour ne les sait élever, soigner et les faire essaimer comme toi ! On croirait, quand on te regarde récolter le miel et la cire, que tu n'as fait autre chose de ta vie ! Et si par hasard tu tresses une corbeille, elle ferait honneur à un fin vannier de Rennes. Pour ce qui est de la classe, pas un instituteur du département ne t'en remonterait. C'est merveille de voir comme tu te fais à toute chose. Si le bon Dieu n'a pas mis la fortune dans ton berceau, c'était pour te laisser l'honneur de la mériter. Et tu n'as mie perdu ton temps, car tout prospère ici, et la chance te vient en dormant... »

— Je travaille plus que je ne dors, dit Zacharie.

—Te voilà, il me semble, en âge de songer à t'établir, et du choix que tu vas faire dépendra ta fortune ! Il n'y a pas à dire, il faut que tu sois riche ; j'ai fait le bonheur de bien des gens ; le tien m'intéresse plus que tout autre, et songeant à toi, je repasse la liste des partis de la Grèce et de la Nouée... Colette est une jolie fille, mais son père est *veuvier* ; il se remariera, et Dieu sait quelle sera la dot... Je ne te conseillerais point de songer à Catherine ; à tort ou à raison on a parlé d'elle avec ce pauvre Cordet, qui a tiré le n° 13 à la dernière conscription... Céleste est laide, oh ! oui, pour laide, elle l'est, et sa richesse n'est pas de trop pour faire oublier ses yeux éraillés. Je ne suis guère d'avis qu'on épouse une femme dont on peut rougir pour une raison ou pour une autre. Il faut qu'un mari mène aux assemblées une compagne avenante et jolie ; mieux vaut exciter la jalousie que la pitié, dit un proverbe qui a du bon.... Ah ! dame ! reste la fleur du pays, celle-là réunit tout, opulence, fortune, esprit et belle santé. Son mari n'ira jamais à pied dans les marchés et les foires ! Aussi peut-elle choisir son prétendu parmi vingt garçons bien apparentés et des plus cossus du Morbihan.

—La Ravenelle, dit Zacharie, c'est de la Ravenelle que vous voulez parler... mais vous n'y songez pas, Guéméné, j'ai vingt-deux ans à peine.

—L'âge de la force, mon garçon.

—Et puis je ne possède rien !

—Et tes talents de sonneur, et ta science de maître d'école, crois-tu que tout cela ne flatte pas une femme ?

—Ma famille.... ajouta Zacharie.

—Ah ! ça, c'est autre chose, dit Guéméné embarrassé.... la Ravenelle ne consentirait jamais à la voir, cela se comprend ; mais elle lui viendrait en aide....

— Tout cela, dit Zacharie, ce sont des rêves de votre bonne amitié pour moi.

— Des rêves dont tu feras une réalité, s'il te plaît

— Vous en êtes sûr ? demanda Zacharie en se levant.

— Très sûr.

— Je suis fier parce que je suis pauvre, reprit le jeune homme, et ne heurterai point à l'huis d'une femme riche, si je ne sais qu'on laissera la porte entr'ouverte...

— Ah ! ah ! dit Guéméné, il y a peut-être de l'exagération dans ton fait, mais cela ne te messied point, au contraire... Sur ce

mot je te quitte : va demander en mariage la belle veuve, tu ne cours pas risque d'être refusé. ”

En ce moment un cri perçant se fit entendre derrière la haie du courtil. Zacharie crut reconnaître la voix qui le poussait, et, prenant son élan, il franchit le buisson, tandis que le tailleur, incapable de le suivre par ce chemin, mais inquiet aussi, courait à la porte du petit jardin.

Quand il rejoignit Zacharie, il vit Angélus défaillante dans ses bras, tandis que le talon du maître d'école achevait d'écraser une vipère se tordant au sein des convulsions de l'agonie.

Zacharie posa la jeune fille au plus près sous un vieux pommier qui répand une nappe d'ombre dans le champ. Il arrache le soulier, le bas de la jeune fille, et met à nu son pauvre petit pied portant la trace d'une hideuse morsure.

— Pardonne-moi le mal que je vais te faire, dit-il ; il faut que je te sauve ! ”

Il fend rapidement en croix la blessure d'Angélus, et, d'une lèvre généreusement imprudente, aspire le venin de la vipère.

Guéméné, frissonnant d'angoisse, serre sa fille dans ses bras ; des larmes coulent des yeux de la pauvre enfant :

— Laissez-moi mourir, Zacharie, dit-elle, laissez-moi mourir...

— Et moi ? demande le père au désespoir.

— Et moi ? ” ajoute le maître d'école.

Angélus attire la tête de Guéméné sous sa bouche et couvre de baisers les cheveux blancs du tailleur.

Mais elle ne répond rien au mot de Zacharie, dont l'accent attestait cependant la sincérité.

— Guéméné, dit le jeune homme, courez au village ; ramenez deux camarades : il faut que votre fille soit emportée chez vous bien doucement. ”

Le brave homme s'éloigne ; Zacharie prend la main d'Angélus, la regarde avec supplication et demande :

— Dis-moi sans mentir, pourquoi te trouvais-tu à cette heure près de la haie de mon courtil ? ”

La jeune fille secoue la tête sans répondre.

— Tu souffres beaucoup ? reprend le jeune homme.

— Oui ! ”

Mais, au lieu de porter la main à son pied blessé, la jeune fille comprime son cœur, comme si là seulement était sa grande et profonde douleur.

Zacharie aperçoit soudain en haut de l'arbre sous lequel la jeune fille est couchée une pomme si belle, si tentante, qu'il la cueille, et, la lui présentant d'une main tremblante, il dit avec émotion :

— Te souviens-tu du jour où toute petite tu partageas avec moi un fruit semblable, je te voyais pour la première fois...

— Il y a longtemps ! murmure la blessée.

— Ne recommencerais-tu pas ?

— Non, dit Angélus en affermissant sa voix.

— Je n'avais pas même besoin de cette dernière épreuve pour savoir que tu as cessé de m'aimer..."

Angélus allait peut-être répondre, quand Guéméné survint, amenant deux voisins chargés d'un matelas sur lequel on plaça l'enfant. Patience, ayant appris l'accident, accompagnait le tailleur. Seul peut-être il entendit les dernières phrases prononcées par les jeunes gens, et quand le triste cortège se mit en marche, son pied ayant heurté la pomme de discorde, il la releva et la mit dans sa poche en murmurant :

— " Ah ! ces jeunesse ! "

Malgré la froideur que lui témoignait Angélus, Zacharie ne manqua point d'aller chaque jour s'informer de ses nouvelles. Le violent chagrin du tailleur rendait naturel son manque de parole d'aller aux Halliers rendre compte à la fermière de son entretien avec le jeune homme. Du reste, si le maître d'école avait prêté une oreille attentive aux ouvertures du tailleur, il négligea d'y répondre d'une façon catégorique. Placé en face d'une fiancée belle, riche, possédant tout ce qui peut charmer l'amour-propre d'un mari, n'ayant qu'à le vouloir pour lui passer au doigt la bague de noces, il hésitait. Pourquoi ? C'est que cette âme, honnête avant tout, ne se sentait pas pour la Ravenelle le pieux et tendre amour conseillé par l'Évangile. Il ne trouvait point sa Rachel attendue dans cette belle femme maîtresse d'un vaste domaine. Elle l'attirait, le dominait même un peu ; mais il ne se disait pas : " Celle-là sera véritablement l'os de mes os et la chair de ma chair ! "

Il ne sait pourquoi, lorsqu'il veut se représenter la ferme des Halliers et ses dépendances, l'humble maisonnette de Guéméné se dresse devant lui.

(A suivre.)

## BIBLIOGRAPHIE.

### LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la Société Royale du Canada fondée, tout récemment, sous le patronage et la présidence honoraire du marquis de Lorne, gouverneur-général, à l'effet d'encourager et de propager dans ce pays la culture des lettres et des sciences. On vient de nous envoyer fort gracieusement le compte-rendu des séances d'inauguration de cette société, et les propositions qui y furent adoptées. Qu'on veuille bien agréer nos remerciements. Nous eussions désiré publier ce mémoire en entier ; malheureusement, le cadre trop restreint de notre journal nous en empêche, et ne nous permet d'en donner qu'une courte analyse.

Un conseil provisoire, sous la présidence de M. J. W. Dawson, et la vice-présidence de M. P. J. O. Chauveau, eut d'abord lieu le 25 mai 1882, et voici le projet tel qu'il fut adopté.

Pour être membre de la Société Royale du Canada, il faudra résider en Canada ou dans la province de Terre-Neuve, et avoir publié des ouvrages ou des mémoires jugés d'un mérite suffisant, ou avoir rendu des services signalés à la littérature ou à la science.

La Société se composera de deux départements, l'un consacré à la science, l'autre à la littérature, et chacun de ces départements se divisera en sections.

Les quatre sections suivantes seront organisées immédiatement, et elles auront le pouvoir de se subdiviser avec l'approbation du conseil :

1. Littérature française, Histoire, Archéologie, etc. ;

2. Littérature anglaise, Histoire, Archéologie, etc. ;

3. Mathématiques, Physique et Chimie ;

4. Géologie et Biologie.

Chaque section se composera de vingt membres seulement. Chaque candidature, après les 20 premières de chaque section, laissées au choix du gouverneur-général, devra être approuvée d'abord par la section dans laquelle désire entrer le candidat, puis soumise à la Société, en assemblée générale. La première assemblée de la Société se tiendra au lieu et à la date que le gouverneur-général fixera ;

le siège de la Société sera à Ottawa, et il il y aura au moins une assemblée générale chaque année.

Le vendredi 26 mai 1882, eut lieu la la séance d'inauguration. Le gouverneur-général indiqua l'objet et le but de la nouvelle institution. Le président, M. J. W. Dawson donna quelques considérations ayant trait à la science, et le vice-président, M. P. J. O. Chauveau, se chargea de celles qui avaient trait à la littérature. On lut ensuite les discours et les mémoires présentés aux sections, et le samedi 27 mai 1882, sur le rapport du conseil provisoire, la Société adopta des résolutions, dont les principales sont :

1o Qu'une circulaire soit préparée pour faire part aux autres sociétés littéraires et scientifiques du pays de la constitution de cette Société et du désir qu'elle éprouve d'entrer en rapport avec elles ; et que chacune d'elles soit invitée à nommer annuellement un ou plusieurs délégués qui auront droit d'assister aux séances de la Société Royale ;

2o Aussitôt que la Société aura à sa disposition les fonds nécessaires, le conseil offrira des prix et d'autres récompenses pour des mémoires ou communications, et la Société viendra aussi en aide aux recherches scientifiques déjà entreprises, à la condition qu'elles soient assez avancées pour que l'on puisse en attendre un résultat ; mais aucune partie des fonds généraux de la Société ne sera employée à cet usage sans un vote de la Société ;

3o La prochaine session aura lieu à Ottawa dans le mois de mai 1883 ;

4o Le gouverneur-général sera prié d'inviter l'Association Britannique, l'Institut de France, etc., à envoyer des délégués à la prochaine réunion en 1883 ;

5o La Société se mettra en rapport avec la Compagnie de la Baie d'Hudson et avec celle du chemin de fer du Pacifique, afin d'obtenir des spécimens pour le Musée canadien qu'elle se propose d'établir ;

6o. Le conseil constatera aussi promptement que possible le nombre et l'étendue des mémoires qui ont été présentés pendant cette session et le coût probable de leur publication, avec illustrations convenables ; le tout devant être communiqué à S. E. le gouverneur-général, en vue d'obtenir une subvention du parlement, et le conseil pourra commencer la publication dès qu'il se sera assuré

des dispositions du gouvernement à cet égard ;

2o Le 24 mai, anniversaire de la fondation de la Société, tous les prix ou autres récompenses que la Société accordera seront distribués chaque année ce jour-là.

Les sections firent ensuite rapport de l'élection de leurs officiers. Les officiers de la Société pour l'année 1882-83, dont l'élection se fit à l'unanimité, sont :

Président : M. le Dr. Dawson ;

Vice-Président : l'hon. P. J. O. Chauveau ;

Secrétaire-Honoraire : M. John G. Bourinot ;

Trésorier : M. le Dr. J. A. Grant.

#### Ouvrages sur l'Éducation, la Pédagogie et l'Enseignement.

ALCO [Mme Louise d'] ; La vie intime ; in-18, \$1.33.

*Annuaire de l'enseignement libre* ; in-18 ; 75 cts

ANTONIANO [le cardinal Silvio] : *Traité de l'éducation chrétienne des enfants*, composé à la demande de saint Charles-Borromée, traduit de l'italien ; in-12, 75c.

BALDON [A.] : *De l'enseignement primaire, simples idées sur la pédagogie* ; in 18, 20c.

BEAUMONT [E. O.] *L'enseignement à l'Exposition universelle de 1878* ; 2 brochures in 8, 88c.

BELIGE [G.] : *Dictionnaire d'instruction primaire, éducation, enseignement, législation* ; in-12 rel. \$1 25.

BLACKWELL [Mme Elizabeth] : *Conseils aux parents sur l'éducation morale de leurs enfants* ; in-12, 50c.

BOUILIER [F.] : *L'Université sous M. Ferry* ; in-12, 88c.

BRAUN [Th.] : *Cours théologique et pratique de pédagogie et de méthodologie* ; 3 vol. in-12 \$2.25.

— *Manuel de pédagogie et de méthodologie à l'usage des élèves des écoles normales* ; in-12, 88c.

BRÉAL [Michel] : *Quelques mots sur l'instruction publique en France* ; in-12, 88c.

BRISSAT DES NOS [Mme] : *Les jeunes filles et les jeunes femmes. 1re partie : Les jeunes filles* ; in-12, 50c.

BROUARD et DEFODON : *Inspection des écoles primaires* ; in-12, 88c.

BUSSY [Ch. de] : Le livre de la famille ; in-12, 50c

CHAMPAGNE [E. M.] : Dictionnaire universel d'éducation et d'enseignement, à l'usage de la jeunesse des deux sexes, des mères de famille, des instituteurs et institutrices, etc. ; gr. in-8, avec gravures, rel. \$3.00.

CHAMPAGNY [le comte de] : Lettres sur l'éducation des filles ; bro. in-8, 25c.

CHAPONE [mistress] : Lettres pour servir à l'éducation d'une jeune personne, traduites et précédées d'une introduction par A. F. Ozanam ; in-12, 30c.

CHOTTEAU [Léon] : L'instruction en Amérique ; in-12, 20c.

CLÈVES [l'abbé de] : De l'éducation chrétienne des filles ou le livre de la mère, de l'institutrice et du prêtre ; in-12, 75c.

DITTES [le Dr F.] : Histoire de l'éducation et de l'instruction, traduite de l'allemand ; in-8, \$1.00.

DROHOJOWSKA [Mme] : Conseils à une jeune fille sur les devoirs à remplir dans le monde comme maîtresse de maison ; in-12, 38c.

— De l'éducation des jeunes filles et l'influence possible des femmes ; in-12, 30c.

DUMAX [l'abbé V.] : L'obéissance enseignée aux enfants ; in-12, 35c.

DUMOULIN [J.] : Conseils à la jeunesse, pensées, préceptes, maximes, histoire ; in-8, \$1.00.

DUPANLOUP [Mgr] : Conseils aux jeunes gens sur l'étude de l'histoire ; in-12, 75c.

— Conseils aux jeunes gens sur l'étude de la philosophie ; in-12, 75c.

— Controverse sur l'éducation des filles ; in-8, \$1.75.

— De l'éducation ; 3 vol. in-12, \$2.63.

— De la haute éducation intellectuelle ; 3 vol. in-8, \$5.64.

TALLET [Mme] : Education des jeunes filles, conseils aux mères de famille et aux institutrices ; in-12, rel, 65c

FÉLIX [le P.] : L'article 7 devant la raison et le bon sens ou les contradictions de M. Jules Ferry ; in-8, 75c.

FONBRUNE [Mme] : L'enfance sous l'égide de la mère chrétienne ; in-12, 38c.

GARNIER-GENTILHOMME [Mme] : Cours complet d'enseignement à l'usage des maisons d'éducation, des mères de famille et des institutrices. — Enseignement primaire, 2e et 3e année ; 2 vol. in-8, \$2.20.

GATTI DE GAMOND [Mlle] : Cours d'éducation et d'instruction pour les jeunes filles ; 3 vol. in-12, \$1.50.

GERANDO [J. M. de] : Cours normal des instituteurs primaires ; in-12, 63c.

CHINJONET [Mlle L.] Précis de l'éducation des jeunes personnes ; in-12, 15c.

GIRARD [le P. Grégoire] : De l'enseignement régulier de la langue maternelle dans les écoles et les familles. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) ; in-12, 55c.

— Cours éducatif de langue maternelle à l'usage des écoles et des familles. 1re, 2e et 3e parties ; 6 vol. in-12, \$4.50.

GODEFROY [Frédéric] : Les réformes de l'enseignement secondaire ; in-8, 10c.

JOUY [Paul] : La guerre à l'enseignement chrétien en Belgique ; in-12, 50c.

HENRY [Emile] : Pédagogie élémentaire, suivie de textes de rédactions pédagogiques ; in-12 cart, 40c.

JACOBS [J. F.] : Manuel pratique des jardins d'enfants de Frédéric Frœbel, à l'usage des institutrices et des mères de famille ; in-8 carré, illustré, rel, \$2.50.

LAMBERT [Mme de] : Avis d'une mère à son fils et à sa fille ; in-18 rel. 40c.

LARCHER [L. J.] : Opinions des anciens et des modernes sur l'éducation ; in-12, 40c.

— Opinions des anciens et des modernes sur l'éducation des filles ; in-12, 40c.

LE TELLIER [l'abbé] : Guide des institutrices, maîtresses de pensions, mères de famille et autres personnes chargées de l'éducation des jeunes filles chrétiennes ; in-12, 50c.

*Livre de la jeune femme chrétienne* [le]. — Lettres à ma filleule sur les différents âges de sa vie ; in-12 rel. 63c.

*Livre des jeunes filles* [le], Conseils aux jeunes personnes qui ont terminé leur éducation, par une religieuse de la Nativité ; in-12 rel., 95c.

*Livre d'une mère* [le], par Mme Pauline L\*\*\* ; in-8, \$1.40.

MALLET [Mme] : Chants pour les salles d'asile, comprenant des cantiques des chansons, avec les airs notés ; in-8, 38c.

*Manuel des salles d'asile* (nouveau), à l'usage des filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, par une sœur, directrice de salle d'asile ; in-8 rel., \$2.63.

MILLY [A. de] : Les femmes, conversations et récits. 1re série : *Les jeunes filles* ; in-18, 15c.

MOYINOS-LAFITTE [Mme] : L'éducation



du foyer, conseils aux mères qui élèvent leurs filles ; in-18, 25c.

MONFAT [le P. A.] : Les vrais principes de l'éducation chrétienne rappelés aux maîtres et aux familles ; in-12, 88c.

— La pratique de l'éducation chrétienne d'après les vrais principes ; in-12, 88c.

MONTHAYE [P. A.] : L'instruction populaire en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique ; 2 vol. in-8, \$3 15.

NOURVEN [l'abbé] : Manuel pratique pour l'éducation des jeunes filles, comprenant la méthodologie et la didactique ; in-12 rel., \$1.15.

PAPE-CARPENTIER [Mme] Notice sur l'éducation des sens et quelques instruments pédagogiques ; in-12, 13c.

— Introduction de la méthode des salles d'asile dans l'enseignement primaire ; in-12, 20c.

PEREZ [B.] : L'éducation dès le berceau, essai de pédagogie expérimentale ; in-8, \$1.25.

PICHENOT [Mgr] : Traité pratique de l'éducation maternelle : in-12, 75c.

— *Le même ouvrage*, édition augmentée ; in-12, 88c.

PIERRE [Victor] : L'école sous la révolution française ; in-12, 50.

PINET [A.] : De l'organisation pédagogique des écoles d'après M. Villemereux ; in-12, 40c.

*Programmes officiels pour l'enseignement secondaire pratique*. Classes de lettres ; in 12, 20c.

*Quelle est la meilleure éducation pour les filles ?* in-18, 10c.

RADU [Jules] : Nouvelles méthodes d'instruction élémentaire.—Lecture, écriture, calcul, grammaire, cosmographie, géographie, histoire universelle ; in-18, \$2.40.

REGAMEY [Félix] : L'enseignement du dessin aux Etats-Unis (Notes et documents) ; in-8, \$1.00.

REY [J.] : Traité complet d'éducation physique, intellectuelle et morale ; 1 vol. in 8 avec atlas, \$2.25.

ROUSSEAU [Jean-Jacques] : Emile ou de l'éducation, extraits choisis avec deux introductions par Paul Souquet ; in-12, 63c.

ROUSSELOT [Paul] : Pédagogie à l'usage de l'enseignement primaire ; in-12, 75c.

ROUVIER [le P.] : La révolution maîtresse d'école, étude sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire ; in-12, 88c.

SUBERCASE [B.] : Promenades et excursions scolaires ; in-18, 13c.

—L'école. — Législation relative à la construction et à l'appropriation des bâtiments scolaires ; in-12, 38c.

THÉRY [A.] : Conseils aux mères sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles (*ouvrage couronné par l'Académie française*) ; 2 vol. in-12, \$1.20.

VAN BIERVLIET [Mélanie] : De l'éducation dans les pensionnats de demoiselles ; in-12 ; br., 75c ; rel. \$1.00.

CONGNET (le chan. H.) : Le maître d'études des collèges royaux et communaux ; in-32, 25c.

CUISSART (E.) : De l'étude mécanique de la lecture ; in-18, 15c.

DAIX (l'abbé) : Un souvenir de famille, ou choix de devoirs composés au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1867-1881) ; in-12, 75c.

DANIEL (le P. Ch.) : Les Jésuites instituteurs de la jeunesse française au XVIIe et au XVIIIe siècle ; in-12, 63c.

DARCHE (Jean) : *Feminiana*. — Education, influence, caractères et devoirs des femmes, avec commentaires ; in-12, 63c.

En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14, rue St-Vincent,

Montréal.

## AVIS AUX LIBRAIRES !

MM. DESCLÉE, DE BROUWER & CIE., IMPRIMEURS A LILLE (FRANCE) ET A BRUGES (BELGIQUE) désirent entrer en relations avec les Libraires-dépositaires des principales villes du Canada pour la vente de leurs publications classiques, théologiques, liturgiques, littéraires, etc., etc., et de leurs imageries religieuses et de fantaisie. Envoi franco de spécimens et catalogues.

JOURNAL

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

*Organe des Instituteurs catholiques de la province de Québec.*

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

LIBRAIRES-EDITEURS

Nos. 12 et 14, Rue Saint-Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

N. B.—Les annonces pour "demandes d'instituteurs" et "situations demandées," seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.